ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du JEUDI 13 AVRIL 2017

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	**QUALITE**	**EMARGEMENT**	**NOM-PRENOM**	**EMARGEMENT**
VUILLEMOT Franck	Président			
LOUALI Abdelbasset	Proviseur Adjoint.			
GUYARD Philippe	Chef de Travaux			
BRAY Anthony	Gestionnaire			
CLERE Patrick	Personnalité Qualifiée			
LAHAYE Alain	Personnalité Qualifiée	Exc		
M'PIAYI Saliha	Représentant collectivité	Exc.	ALMEIDA José	
KANHYE Marc	Représentant collectivité		HENRY Muriel	
DAL MOLIN Claudine	Représentant commune	Exc		
BUIGUES Jean-François	Représentant commune	Exc		
AMIARD Jean-Marie	Parent		GOHIER Sandrine	
DAMONGEOT Chrystelle	Parent	Exc	AMIARD Nathalie	
DECAMP Pierre	Parent		BONETTI Katel	
GARNIER Catherine	Parent			
JACOT Eric	Parent			

ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du JEUDI 13 AVRIL 2017

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
NOM-PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT	NOM-PRENOM	EMARGEMENT
SIMON Enola	Elève		GRAPPIN Jonathan	
VRAJOLI Blend	Elève	Blendi	GALLOT Florian	
CLEMENT Pierre	Elève		DUFOURG Ryan	
ROBLOT Valentin	Elève		SIXDENIER Florentin	Sixdenier
AFATHI Ahmed	Pers. Enseignant	A. Afathi	CATON Jonathan	
DESCUBES Muriel	Pers. Enseignant		IDBAZZI Abderahim	
HENRY Olivier	Pers. Enseignant	Exc.	ROYET Jean-Noel	Exc
LANAUD Lorène	Pers. Enseignant		MELET Karine	
SCIBILLIA Léonard	Pers. Enseignant		QUANTIN Eric	
MALKI Céline	Pers. Enseignant			
POMAREL Adeline	Pers. Enseignant			
AMIDIEU Virginie	Pers. ATOSS		BOUCHEZ Luciana	
BLANCH Laurence	Pers. ATOSS	Blanch	REIGNEY Jean-Claude	
ROSTAN Nicole	Pers. ATOSS			
M BRUT	Agent-comptable	BRUT		

Lycée professionnel
Antoine
5 rue de Longvic
21300 CHENOVE

Téléphone
03.80.52.23.23
Télécopie
03.80.51.26.10
Email
0211356k@ac-dijon.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 avril 2017

Heure du début de séance : 17h34

Nombre de participants : 17
Invités : 0
Excusés : 7
Absents : 4
Quorum : **16**

Le quorum étant atteint, Monsieur la Proviseur ouvre la séance. Monsieur le proviseur demande au conseil d'administration d'accepter la présence

Secrétaire de séance : Luciana Bouchez

- **Approbation du compte-rendu du CA du 2 février 2017 *:***

Un exemplaire du compte-rendu du précédent CA a été adressé par mail à chaque membre titulaire et suppléant.

Pas de remarque. Il est soumis au vote. :

Vote : 17	**Pour** : 17	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

17h 35 arrivé de Monsieur AMIARD, représentant des parents,
Le nombre de votants passe à 18

- **Approbation de l'ordre du jour :**

Il a été déposé des questions des représentants de personnels ATTEE.
- Est-il possible d'envisager l'achat d'aspirateurs à eau et à poussière ?
- Le changement des rideaux du bâtiment B est il envisagé ? Sont-ils anti-feu ?
- Est-il envisagé de faire nettoyer les surfaces vitrées par une entreprise ?

L'ordre du jour est soumis au vote :

Vote : 18	**Pour** : 18	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

Affaires Financières

- **Compte financier 2016**

Le proviseur précise que le compte-rendu de gestion envoyé avec la convocation rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration en explicitant les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution, par service et éventuellement par domaine et activité. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement, par exemple sur l'évolution, des dépenses pédagogiques, des aides à caractère social, des dépenses de viabilisation, sur l'évolution des financements en croisant ces informations à l'évolution des structures et du nombre d'élèves.

Il doit permettre de faire un bilan financier en soulignant les points de vigilance, les sujets d'inquiétude et les pistes d'amélioration pour les années à venir.
Le proviseur précise enfin que le résultat de l'exercice 2016 est positif, de 10008,70€. Il reconnaît les efforts réalisés en terme de gestion en particulier sur le service SRH qui pour la 2ème année consécutive présentent aussi un léger excédent. La présentation de compte rendu de gestion insiste sur les points de vigilance et les critères pris en compte par l'application DOLY, application qui permet de calculer de la dotation de fonctionnement par la Région.

M. Bray, gestionnaire présente et commente le compte-rendu de gestion de l'ordonnateur (pièce jointe). Le budget primitif et les DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) sont précisés pour chaque service.

17h 40 arrivé de Monsieur DECAMP, représentant des parents,
Le nombre de votants passe à 19.

En conclusion, il est précisé qu'un courrier de la région en date du 27/03/2017 fait part des points évoqués lors des dialogues de gestion (pour le lycée fait le 24/01), à savoir :

- Supprimer la réfaction des produits annexes ou déterminer un montant « seuil » avant réfaction.
- Attribuer une bonification lors d'une gestion vertueuse de la viabilisation.
- Augmenter certains forfaits élèves.
- Favoriser le coût au m² par rapport à celui de l'élève.

Les dialogues de gestion mis en place cette année avec les lycées se poursuivront les prochaines années, ce moment a été apprécié de la part de la direction du lycée.

18h10 départ de Madame MALKI, représentant des personnel d'enseignements,
Le nombre de votants passe à 18.

M. Brut, agent comptable du lycée apporte des explications d'ordre général, (pièce jointe).
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 10008,70€ (19491,10€ en 2015)
Résultat définitif (et Capacité d'Autofinancement) : 10244,02€ (19882,26€ en 2015)
Variation du fonds de roulement de 5945,63€
Le CA adopte le compte financier « sans réserve ».

Vote : 18	**Pour** : 18	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

➡**Adoption à l'unanimité**

Le CA affecte les résultats de l'exercice 2016 soit 10008,70€ selon la ventilation suivante :
Services Généraux : 8008,70€ € (pour un résultat de 9384,40€)
Service Restauration et hébergement : 2000,00 € (pour un résultat de 624,30€)
Le montant des fonds de roulement disponible est de :
81460,45 € ce qui correspond à 44 jours de fonctionnement *(75514,82€ ,38 jours 2015)*

Vote : 18	**Pour** : 18	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

- Information sur la « dotation spécifique Réparations Courantes du Propriétaire (RCP) » décidée par le CRBFC lors de l'assemblée plénière du 17/02/2017. Cette subvention forfaitaire d'un montant de 14541,04€ est attribuée au lycée pour des interventions 2017 au titre des réparations courantes incombant au propriétaire, elle sera versée en 1 fois. Un cadre a été précisé quant à l'utilisation de cette dotation.
Une présentation de la nouvelle organisation des services et leur champ de compétences a été faite le mercredi 5/04 lors d'une rencontre des proviseurs et gestionnaires.

- **Décisions Budgétaires Modificatives, pour information.**
  Monsieur Bray, apporte des précisions sur des ouvertures de crédits :
  - Subvention 250,00€ ville de Chenôve pour le projet de court métrage sur la prévention routière.
  - Subvention Région dans le cadre du PTE pour un panneau pédagogique SSIAP adressable (système de sécurité incendie) pour la filière sécurité pour un montant de 11900,00€.

- **Décision Budgétaire Modificative, pour vote.**
  Un prélèvement doit être fait pour une admission en non valeur de 1294,30€. Elle fait suite à une créance 2014 non réglée après poursuite.

  Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

- **Décision Budgétaire Modificative, pour vote.**
  Un virement du service OPC vers le service AP d'un montant de 353,24€ (achat de lecteur audio).

  Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

A noter un autre prélèvement sera fait au prochain CA pour financer l'installation de 22 stores au bâtiment B et du matériel pour l'entretien.

- Pour information, une recette de 2230,00€ suite à une subvention Région pour un changement de chauffe-eau en 2015, vient abonder les crédits ALO 2017.

- **Modification gamme tarifaire**
  Les tarifs pour dégradation : toutes les réparations seront facturées au prix coûtant en tenant compte de la vétusté du matériel dégradé.

  Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

- **Contrats**
  - **Avec la société CHUBB**
    Ce contrat est souscrit pour une durée de 3 ans, il concerne l'entretien et la maintenance du système d'alarme incendie pour un coût de 4197,07€ pour la centrale générale du bâtiment A et de 3882,35€ pour celle du bâtiment E.

    Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

  - **Avec Bourgogne location**
    Ce contrat est souscrit pour la location de la navette qui assure le transport des élèves de filière logistique pour leur déplacement sur le lycée Prieur à Auxonne.

    Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

  - **Avec la société ASEPTEO**
    Ce contrat est souscrit pour une durée de 1 an pour éradiquer rongeurs et insectes pour un coût de 297,00€.

    Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

    19h25 Monsieur VUILLEMOT, proviseur, demande l'autorisation au conseil d'administration de poursuivre la séance 30min.
    Le conseil d'administration accepte la prolongation de la séance.

Affaires Pédagogiques

- **Préparation de la rentrée 2017**

  - **Accueil des collégiens :** Sur la journée du lundi 6/02, 7 collèges ont été accueillis avec 6 accompagnateurs et 2 COP pour 56 élèves. La journée du jeudi 9/02 était consacrée à l'accueil des élèves de 5 collèges (Mirebeau, Fontaine Française, Is-sur-Tille, Recey-sur-Ource, Selongey) pour lesquels la venue au lycée Antoine exige la présence à l'internat. 50 élèves et 5 accompagnateurs étaient présents.

  - **JPO** : 135 familles ont été pointées en salle d'accueil mais nos observations concluent à près de 150 familles présentent à cette occasion. Cette fréquentation record est pour partie une conséquence de la politique de communication menée : présence sur les forums, actions menées. Il faut souligner que 48 familles ont eu connaissance de la JPO également par le site du lycée qui s'affirme comme notre 1er vecteur de communication. Une campagne de publicité a également été réalisée sur le site du Bien Public. Pour continuer de promouvoir les filières CIP et PLP, il sera proposé à tous les collèges de faire venir les élèves dont le projet d'orientation est incertain pour leur présenter ces 2 formations au mois de mai, dans le même esprit que l'action menée en juin 2016 pour les élèves qui formulaient de nouvelles demandes d'affectation sur ces filières. L'objectif étant d'avoir des élèves qui viennent sur ces formations par choix et intérêt après avoir formulé leurs vœux sur Affelnet.

  - **Précisions sur les postes et BMP**
    En maths-sciences (BMP 9h) et EPS (BMP 8h), les projets de stagiaires ont été confirmés par les inspections respectives. En Lettre/histoire et lettre/anglais, un poste est créé en lettre/anglais avec des heures à assurer en lettres, ce poste passe au mouvement intra-académique.

  - **Ajustement des IMP**
    La mission de référent numérique sera de nouveau assurée par M. Guyard, par conséquent la consommation en IMP passe de 4,5 à 3,5. Il est proposé de transformer cette IMP en 4 IMP de 0,25 pour des missions ponctuelles afin de diminuer la consommation en IMP.
    La proposition pour la nouvelle répartition des IMP est soumise à l'avis du CA

    Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

- **Indicateurs de performance des lycées**
  Les indicateurs « IVAL » des établissements ont été diffusés mercredi 22/03. Ces indicateurs sont précieux pour avoir un retour sur le travail conduit au lycée. Ils soulignent une nouvelle fois la qualité de l'accompagnement des élèves, le travail mené au quotidien par l'ensemble des personnels et la pertinence des différents dispositifs (accueil des élèves, cellule de veille, AP, HVS, tutorats). Le lycée est classé 253/2013 au plan national et 1/15 au plan départemental (source l'Express). Un sujet a été diffusé sur France Bleue Bourgogne jeudi 23/03 à 8h sur le classement du lycée et un article a été publié sur le site internet de la radio.
  Ces indicateurs sont précisées ci-dessous et font tous apparaître une évolution très positive, le travail est donc à poursuivre dans ce sens.

Indicateurs choisis	Rappel 2014-2015	2015-2016
Taux de réussite au Bac Pro / VA	84,12%	94% / +7
Taux d'accès 2nde au Bac Pro / VA	58% / 0	65% / +7
Taux d'accès 1ère au Bac Pro / VA	75% / +4	80% / +7

- **Information « expérimentation Bac Pro-STS » et APB**

Périmètre et cadre de l'expérimentation

La mesure 6 du plan "Mesures jeunes" présenté par le Premier ministre en avril 2016 vise à renforcer le droit à la formation de tous les jeunes. Elle prévoit que les nouveaux bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études en STS et qui disposent d'un niveau de maîtrise suffisant attesté par l'équipe pédagogique de terminale, pourront, à terme, y être admis de droit. Le projet de loi "Egalité et Citoyenneté" adopté le 22 décembre 2016 précise le cadre de l'expérimentation. Cinq académies expérimentatrices appartenant à trois régions académiques : Dijon-Besançon, Amiens-Lille et Rennes. Les STS publiques et privées sous contrat sous statut scolaire de la région académique, quelle qu'en soit la spécialité.

Objectifs

Faciliter l'accès des bacheliers professionnels en STS qui sont les filières d'enseignement supérieur dans lesquelles leurs chances de réussite sont les plus élevées en intensifiant le travail d'accompagnement du projet d'orientation post-bac de chaque lycéen professionnel, notamment en encourageant ceux qui ont la capacité de réussir dans l'enseignement supérieur à poursuivre leurs études en BTS, et en aidant au choix de spécialité(s) de BTS adapté au profil de compétences de l'élève ; en augmentant la satisfaction des voeux de poursuite en STS des bacheliers professionnels.

L'expérimentation repose ainsi sur le passage d'un processus de sélection à un processus d'orientation en STS, en déplaçant la décision d'admission de l'établissement d'accueil à l'établissement d'origine.

Rôle des établissements d'origine

Les conseils de classe spécifiques à l'orientation se sont tenu les 27 et 28 mars, avec pour objectif de remplir "***la fiche profil individuel de compétences***" sur l'application BacPro/BTS. Trois champs de compétences sont à évaluer à travers cette fiche (volets 1, 2 et 3), avec pour chacun d'eux des critères spécifiques à mesurer. L'avis est favorable dès lors que l'ensemble des champs de compétences (volets 1 et 2) est au niveau 2 ("maîtrise fragile") et au moins 50% des compétences au niveau 3 ("maîtrise satisfaisante"). Par ailleurs, le niveau attesté pour chaque compétence correspond à un nombre de points (pondéré) et "***la fiche profil individuel de compétences***" donne ainsi lieu à l'attribution d'un score qui servira à départager les candidats dans le cas où le nombre de lycéens ayant reçu un avis favorable pour un BTS d'un établissement donné est supérieur au pourcentage minimal d'accueil fixé. Le score obtenu par un candidat peut être différent selon le BTS demandé, le volet 3 de la fiche profil évaluant des spécificités "en lien avec le projet d'orientation et la cohérence du parcours". L'objectif est d'accorder, pour l'admission dans l'ensemble des spécialités de STS de la région académique, une priorité aux élèves ayant reçu un avis favorable dans la limite du contingent de places réservées. Le score obtenu à "la fiche profil individuel de compétences" sera utilisé pour établir un classement des candidats dans les STS où le nombre d'avis favorable est plus élevé que le nombre de places réservées. Pour accompagner les élèves pour leur choix et lors de la campagne APB, toutes les classes de TPRO ont été prises en charge par le proviseur, le proviseur adjoint, la COP et le professeur principal (lorsque c'était possible) ou un enseignant de la classe pour ouvrir leur dossier APB. Il a également été proposé aux élèves des présentations de formations post-bac entre le 1/02 et le 15/02 suivies de possibilités de période d'immersions dans certaines formations.

Candidatures sur APB

	effectifs	Inscrits	Au moins 1 voeu
2016	69	58 (80%)	32 (46%)
2017	69	68 (98%)	46 (66%)

Classe	Série	Effectif	Nbr inscrits	Au moins un voeu
TLOG	P	18	18	18
TMS	P	25	24	11
TPLP	P	6	6	3
TSEN	P	20	20	14
MC A	FC	3	1	1

Classes	Vœux STS	Vœux L1	Vœux NON confirmés
TLOG	38	5	3 (1)
TMS	10	26	7 (2)
TPLP	8	0	3 (2)
TSEN	41	0	7 (1)

Pour les vœux non confirmés, le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves qui n'ont confirmé aucun de leurs vœux.

- **Modalités épreuve orale du DNB 2017**

Une fiche spécifique « épreuve orale » a été élaborée. Elle doit permettre d'apporter toutes les précisions utiles aux élèves et aux familles sur les modalités de l'épreuve orale du DNB 2017. Pour apporter des précisions sur les parcours, un document de présentation des différents parcours sera joint lors de l'envoi aux familles (après validation). Cette fiche a été présentée et expliquée aux élèves jeudi 30/03 par leurs professeurs. Cette présentation a également été l'occasion pour les élèves de faire part de leur projet. Elles ont été diffusées à l'ensemble des professeurs pour prise de connaissance. Les 2 heures du jeudi (13h30 -15h30) seront consacrées à l'accompagnement des élèves pour cette épreuve. Les documents seront finalisés lors de la commission de validation qui est instaurée selon les modalités suivantes :

Composition : M. Louali, M. Bellettini, Mme Gorichon, Mme Grateau, M. Armbruster, M. Caton, M. Philippe

Fonctionnement : les élèves seront rencontrés individuellement pour finaliser la rédaction de leur fiche « épreuve orale » et répondre aux différentes questions sur l'ensemble de leur projet.

Jurys : 3 jurys (binôme d'enseignants) seront mis en place, leurs composition sera tributaire des dominantes des projets.

Grille d'évaluation : le détail des critères d'évaluation figure dans le B.O n°14 du 8/04/2016. La grille proposée au lycée reste très proche des critères définis dans le B.O. Cette grille a été validée en conseil pédagogique le 21/03.

Les propositions de transmission des projets des élèves et de grille d'évaluation sont soumises à l'avis du CA.

Vote : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 ➡ **Adoption à l'unanimité**

Affaires Intérieures

- **Calendrier de fin d'année**

  Le proviseur détaille l'organisation de fin d'année, le document est joint :

  - Date de fin des cours :
    - Vendredi 9 juin à 17h30 : tous les élèves de niveau lycée.
    - Vendredi 23 juin à 17h30 : les élèves de 3UPE2A, de 3PP et MCTA.

  A noter qu'à partir du lundi 12 juin, tous les élèves de 2PRO seront en PFMP jusqu'au 7 juillet.
  Des possibilités de révision au lycée seront offertes aux élèves pour les examens.

  - Date des examens et des conseils de classe
  - Dates et modalités de réinscription
  - Dates et modalités d'inscription, mise en place télé-inscription

  La facturation aux familles ne concerne que les forfaits pour les élèves internes.
  Monsieur Vuillemot, proviseur, annonce les dates pour les réinscriptions 21-22-23-24 juin comprenant une soirée et un samedi matin et pour les inscriptions qui auront lieu les 30 juin, 1er et 3 juillet dont 1 soirée et un samedi matin.
  Une correction est apportée sur la date du prochain CA initialement prévu le mardi 23/05 qui est déplacé au lundi 22/05 en raison de la promotion du film « sécurité routière ».
  Le pot de fin d'année est prévue le lundi 3/07.

- **Compte-rendu des travaux de la CHS**

  La CHS tenue le mardi 4 avril a finalisé les modalités de l'exercice de confinement organisé le jeudi 13/04. Elle a été l'occasion de revenir sur les consignes du P.P.M.S. et de les ajuster, de rédiger les consignes pour le dernier exercice conduit.
  Un retour sur les fiches traitées du D.U.E.R a été effectué. Un avis favorable a été rendu sur la mise à disposition d'une salle pour que les personnels qui le désirent puissent prendre leur repas. Le compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des personnels et des familles, mis en ligne sur le site du lycée. Une information sera donnée aux familles lors des inscriptions sur l'existence des différents registres et leur utilisation.
  Un exercice d'évacuation incendie s'est fait le jeudi 6/04 à 9h46, le temps d'évacuation a été satisfaisant, les consignes ont été respectées, certains enseignants n'étaient pas en possession des pochettes d'évacuation présentes dans toutes les salles.
  Un exercice d'évacuation incendie « internat » s'est fait le vendredi 7/04 à 5h50, il a été conforme aux attentes et l'ensemble des consignes ont été respectées.
  Monsieur Louali, proviseur-adjoint, remercie la classe de 2nd BCP MS pour leur réactivité et efficacité pendant l'exercice, n'étant pas encadré par leur enseignant membre de la cellule de crise. Monsieur Vuillemot, proviseur, souligne également la réactivité d'un agent dans le bâtiment internat, pendant l'exercice ainsi que la classe de 2AS qui a encadré l'exercice.

- **Modification du R.I**

  Pour le point suivant :

  6. DEMI PENSION ET INTERNAT

  6.1. Inscription au service d'hébergement (Demi-pension et Internat)

  L'inscription au service d'hébergement (demi-pension et internat) est facultative. Les élèves collégiens des classes de 3PP et UPE2A titulaires d'une carte rechargeable devront s'inscrire auprès des personnels de la vie scolaire pour définir **à l'année** les jours de passage au self.
  Les élèves qui fréquentent le restaurant scolaire sont soumis à **l'acceptation du règlement de** demi-pension.
  Il est proposé d'ajouter :

  Le lycée disposant d'une restauration scolaire accessible à tous, il est interdit aux élèves d'apporter un panier-repas de l'extérieur du lycée pour manger dans l'enceinte de l'établissement.

Madame Blanch, représentant des ATTE, demande si cette modification s'applique uniquement aux élèves du lycée, et si elle est valable pour les stagiaires du site Greta21.
Monsieur Vuillemot, proviseur précise que les stagiaires du Greta sont soumis au règlement intérieur du lycée au même titre que les élèves.

Vote : 18	**Pour** : 18	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

Une réflexion est engagée pour faire évoluer l'article 1.5 et faire évoluer les modalités pour réguler au mieux l'utilisation des téléphones portables. Un groupe de travail s'est réuni le vendredi 7/04 avec des élèves du CVL et des enseignants.

- **Questions diverses :**

  - Est-il possible d'acheter un aspirateur à poussière et un aspirateur à eau ?
    Ces achats seront faits et financés sur le service ALO.

  - Les rideaux dans les salles du bâtiment B seront-ils changés ? Sont-ils anti-feu ?
    Les rideaux seront progressivement remplacés par des stores sur ce bâtiment B.

  - Est-il envisagé de faire une demande pour le nettoyage des vitres du lycée ?
    Des démarches ont été faites dans ce sens, Monsieur Bray, gestionnaire précise que des demandes de devis viennent d'être demandées.

Fin de la séance à 20h05.

La secrétaire de séance, Le Président,

Luciana Bouchez Franck Vuillemot

ANTOINE Lycée Professionnel

académie Dijon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- COMPTE FINANCIER 2016 -

COMPTE RENDU DE GESTION DE L'ORDONNATEUR

Principe

Le compte rendu de gestion, fait partie intégrante du compte financier, il est réalisé et présenté par l'ordonnateur. Il rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration et des objectifs assignés par l'autorité académique, la collectivité territoriale de rattachement et les éventuels financeurs d'opérations (Union Européenne,…).
Il explicite notamment les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution, par service et éventuellement par domaine et activité. Il justifie l'utilisation des subventions utilisables sous conditions d'emplois. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement, par exemple sur l'évolution, des dépenses pédagogiques, des aides à caractère social, des dépenses de viabilisation, sur l'évolution des financements en croisant ces informations à l'évolution des structures et du nombre d'élèves.

Le compte financier et l'analyse financière

L'agent comptable informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances, des reliquats de subventions. Il présente et explique les différents indicateurs financiers. Il analyse les données financières notamment au regard du type d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel) des filières concernés, de la situation géographique. Il s'intéresse à l'évolution des indicateurs par rapport aux années antérieures. L'analyse des données financières s'effectue à partir du résultat, de la capacité d'autofinancement ainsi que des divers indicateurs affichés à la pièce 14 et de leur évolution. Elle est présentée par l'agent comptable qui explique, notamment en fonction de la composition du fonds de roulement (stock, provisions, besoins de trésorerie, etc.), la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres. Cette analyse est actualisée en cours d'année afin notamment de donner au conseil d'administration et aux autorités de contrôles une information précise sur la capacité de l'établissement à prélever sur le fonds de roulement sans compromettre sa santé financière.

Compte rendu de gestion

1. Introduction et principes
2. Quelques définitions
3. Compte-rendu de gestion
   - 3.1 L'établissement
   - 3.2 Prévision et modification budgétaire
   - 3.3 Exécution budgétaire 2015 par service
4. Résultat de l'exercice et affectation

Compte financier et analyse financière

1. Population scolaire
2. Répartition des masses budgétaires
3. Bilan d'exploitation : résultats par service
4. Bilan à la clôture de l'exercice
5. Développement des soldes
6. Indicateurs financiers
7. Fonds de roulement
8. Besoin en fonds de roulement
9. Trésorerie – Taux de recouvrement
10. Précisions sur le SRH

1. Introduction et principes

Depuis quatre ans, l'Instruction Codificatrice M.9.6. constitue le cadre réglementaire sur lequel s'appuie la gestion financière et comptable des EPLE. Le compte financier 2016 rend compte de l'exécution du budget voté au mois de novembre 2015.

L'article R421-77 du code de l'éducation dispose que « à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé. » Le compte financier est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures.

Avant l'expiration du quatrième mois (30 avril) suivant la clôture de l'exercice, le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu l'agent comptable.

L'ordonnateur rendra compte de sa gestion au conseil d'administration de l'EPLE. Il rapprochera notamment l'exécution budgétaire de la prévision par service, domaine et activité et en expliquera les différences. Le conseil d'administration adopte alors le compte financier sans réserves et se prononce sur l'affectation du résultat sur les différentes réserves de l'établissement (en l'espèce au Lycée Antoine, les réserves du Service Général (S.G.) et les réserves du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)).

2. Quelques définitions

La réforme du Cadre Budgétaire et Comptable des EPLE a introduit de nouvelles notions, et une nouvelle présentation du compte financier, en l'étoffant notamment par une analyse financière plus complète. Préalablement, il est nécessaire de connaître ce que recouvrent ces notions.

Le résultat de l'exercice
Comme auparavant, le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement. Le résultat est excédentaire lorsque le total des recettes nettes est supérieur au total des dépenses nettes. La somme des résultats service par service donne le résultat net de l'exercice.

La capacité d'autofinancement
La Capacité d'Auto Financement correspond au surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement. Elle représente donc l'excédent des ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable. La CAF représente donc le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie.

Le fonds de roulement net global
Il représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables et traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine. Il se calcule en ajoutant les différentes réserves disponibles et la valeur des stocks.

Le besoin en fonds de roulement
Il représente la différence entre les emplois d'exploitation et hors exploitation (actif circulant) et les ressources d'exploitation et hors exploitation (dettes). Cette grandeur mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement. Le besoin en fonds de roulement est traditionnellement négatif, car les dettes des EPLE ou plus exactement les reliquats de subventions sont plus importants que les créances et la valeur des stocks.

La trésorerie
La trésorerie est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Les autres indicateurs financiers
Les jours de fonds de roulement renseignent sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie.
Les jours de trésorerie ont la même signification que les jours de fonds de roulement ; ils sont plus importants que les jours de fonds de roulement, lorsque le besoin en fonds de roulement est négatif.
Le taux moyen de charges à payer renseigne sur le montant des charges à payer au regard du montant total des dépenses d'exploitation de l'EPLE.
Le taux de non recouvrement renseigne sur le montant des créances au regard des recettes générées par les ventes de produits et de prestations.

3. Compte-rendu de gestion

Préambule : la fusion des Régions Bourgogne et Franche-Comté n'est pas sans conséquence sur le mode de gestion des lycées de la part de la collectivité territoriale de rattachement. En effet, les deux Régions précédentes présentaient de nombreux modes de fonctionnement différents dans leur gestion des lycées. Pour la dotation de fonctionnement 2017, un nouveau mode de calcul a été appliqué avec la généralisation de l'application « DOLY » déjà utilisée en Franche-Comté. A travers ce compte rendu, les critères pris en compte dans cette application seront mis en évidence par la légende suivante :

3.1 L'établissement

Le lycée Antoine est un établissement d'enseignement professionnel construit en **1974** qui compte 6 bâtiments distincts :

1. Bâtiment A (2 étages) : loge, service de gestion, bureau du proviseur et secrétariat, logements.
2. Bâtiment B (2 étages) : vie scolaire, bureaux CPE, bureau proviseur adjoint, salle des professeurs, CDI, infirmerie, salle d'enseignements, baie de brassage informatique
3. Bâtiment C (1 seul niveau): bureau DDFPT, espace atelier
4. Bâtiment D (2 niveaux) : foyer des élèves, atelier agent, toilettes élèves, espace de restauration et cuisine.
5. Bâtiment E (3 étages) : salle d'enseignements, lingerie, salle de musculation au RDC, internat filles et garçons sur 3 étages
6. Bâtiment F (3 étages) : salle de réunion et locaux formation continue GRETA21 au RDC, baie de brassage informatique, salles d'enseignement spécialisées « filière SN » au 1er et 2ème étage, le 3ème étage n'est plus occupé depuis les travaux de réaménagements

Les derniers grands travaux conduits :
La rénovation totale de la façade du bâtiment E en 2009, Bâtiment A (Est) en 2012, Bâtiment F (Est) en 2012, Bâtiment B (Ouest) en 2014.
2014-2015 : rénovation des salles « électronique » des 1er et 2ème étages du bâtiment F.
2015 : rénovation des sanitaires du 2ème et 3ème étage de l'internat.
Eté 2016 : rénovation total de l'espace laverie.

La surface totale du site est de **21062 m²** et celle hors œuvre (SHON) est de **15533 m²**.
La surface totale des locaux est de **9634,56 m²**

	Surface
Pôles d'enseignement	2870,00 m²
CDI	110,00 m²
Foyer élèves	91,78 m²
Circulation	806,89 m²
Restauration	637,41 m²
Administration + salle des professeurs	424,00 m²
Ateliers	2100,00 m²
Logements de fonction	852,00 m²
Locaux formation continue GRETA21	261,00 m²
total	**8153,08 m²**

Les pôles d'enseignement comptent :

	Bât. B	Bât. C	Bât. E	Bât F.	total
Salles de classe banalisées	18	8	3	0	**29**
Salles de TP sciences	1	0	0	0	**1**
Salles informatiques / multimédia	1	1	1	1	**4**
Salles de permanence	1	0	0	0	**1**
Salles spécialisées	1	2	1	5	**9**
Salles de réunion	1	0	0	2	**3**

L'établissement propose 4 Bacs Professionnels (Métiers de la sécurité, Pilote de Ligne de Production, Logistique et Systèmes Numériques), 2 CAP (Agent de Sécurité, Conducteur d'Installation de Production) et une Mention complémentaire technicien ascensoriste. Une formation par alternance en Plastiques et Composites existe en partenariat avec le Centre Interrégional de Formation Alternée de la Plasturgie (CIRFAP).
L'établissement accueille également des stagiaires sur des formations continues GRETA21.

A la rentrée 2015, le lycée comptait 17 divisions, 16 pré-bac et 1 d'enseignement post bac.
L'enquête d'effectifs d'octobre 2015 fait état de **280 élèves scolarisés à la rentrée 2015**,
14 élèves en classe de 3ème Prépa-Pro; 24 élèves en classe UPE2A
23 élèves en 1ère année de CAP ; 22 élèves en 2ème année de CAP
60 élèves en classe de 2PRO ; 70 élèves en classe de 1PRO ; 65 élèves en classe de TPRO
3 élèves en mention complémentaire.

Effectifs détaillés rentrée 2015 pris en compte pour le calcul de Dotation de fonctionnement Région							
CAP CIP	CAP AS	BCP SEN	BCP PLP	BCP LOG	BCP MS	MCTA	3PP
20	25	61	28	46	60	3	14

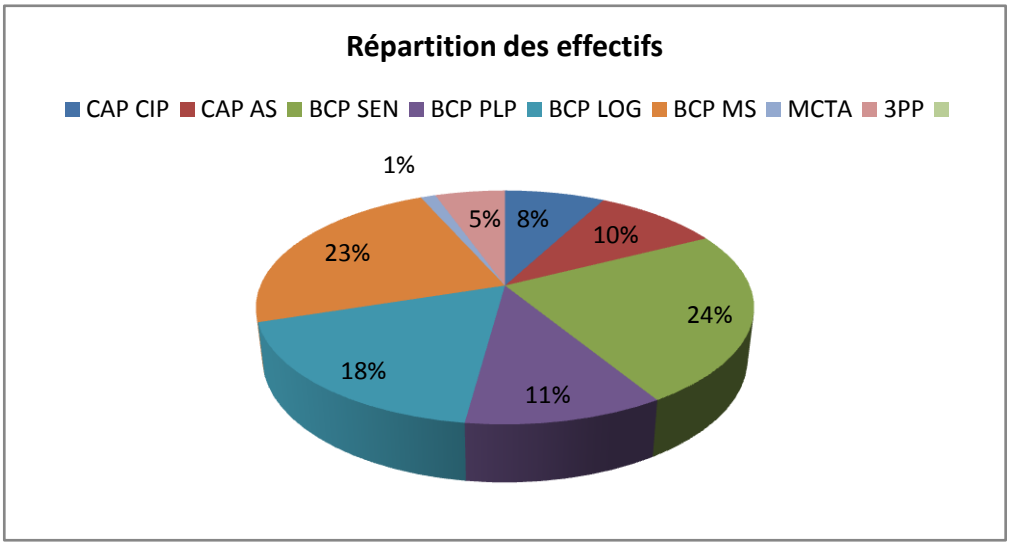

Les personnels de l'établissement

- L'équipe pédagogique : 40 enseignants dont un professeur documentaliste.
- L'équipe éducative : 2 Conseillères Principales d'Education (CPE) et 7 Assistants d'Education (AED),
- Un infirmier
- La direction : 2 personnels de direction et d'un Attaché Administratif (AA)
- L'équipe administrative : 1 secrétaire de direction (contractuelle), 1 secrétaire de gestion (ADJAENES)
- Les personnels Région sont au nombre de 13 pour assurer l'entretien, la maintenance et le service de restauration.

3.2 Prévisions et modifications budgétaires

Le budget 2016 a été modifié **25** fois par DBM, **6** fois pour vote (prélèvements sur le fonds de roulement ou affectation de nouvelles ressources) et **19** fois pour information (ouvertures de crédits sur ressources spécifiques sous condition d'emploi, variation du crédit nourriture, variation du stock alimentaire, modifications budgétaires liées aux amortissements),
2 décisions de l'ordonnateur ont également modifié le budget (virements dans le même service)

- Le total des DBM pour information (type 21- *ressources spécifiques*) est de : **60591,54€**
- Le total des DBM pour information (type 22 – *constatation de produits scolaires*) est de : **-39 037,84€**
- Le total des prélèvements proposés (type 32 – *prélèvement sur Fonds de roulement*) atteint : **4 164,97€**
- Le total des prélèvements proposés (type 33 – *ressources non spécifiques*) atteint : **13 613,28€**
- Le total des affectations de ressources nouvelles est de : **57 523,23€**

L'écart entre les crédits ouverts au budget à la fin de l'exercice et ceux inscrits au budget primitif est de : **73310,36€**, soit une variation de **8,45 %.**
Cet écart est en nette évolution par rapport celui constaté en 2015 (2,51%).
L'écart entre les prévisions de recettes à la fin de l'exercice et celles inscrites au budget primitif est de **62255,72€.** Soit une diminution des recettes de **7,22%** (1,75% en 2015).

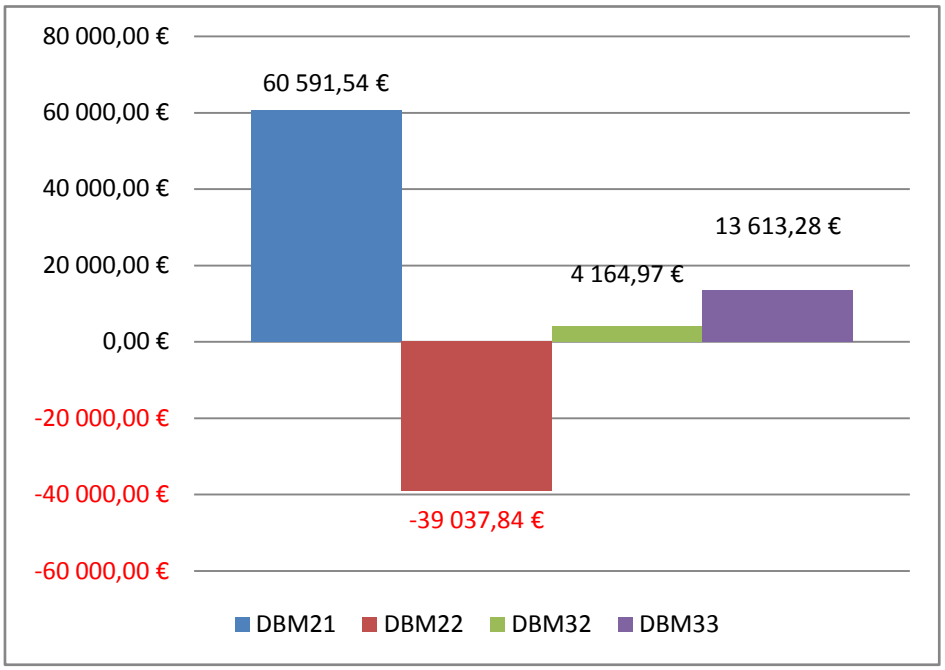

	Prévisions Recettes		
Services	Budget initial	Budget total	différence
AP	151461,11€	163667,05€	12205,94€
VE	7050,00€	24991,73€	17941,73€
ALO	302280,40€	312290,99€	10010,59€
SRH	223557,00€	185709,16€	-37847,84€
SBN	65000,00€	85846,56€	20846,56€
OPC	77500,00€	89510,00€	12010,00€

	Prévisions Ouverture de crédits		
Services	Budget initial	Budget total	différence
AP	151461,11€	163667,05€	12205,94€
VE	705,00€	24991,73€	17941,73€
ALO	303459,76€	313735,32€	10275,56€
SRH	223557,00€	185709,16€	-37847,84€
SBN	65000,00€	85846,56€	20846,56€
OPC	77500,00€	93410,00€	15910,00€

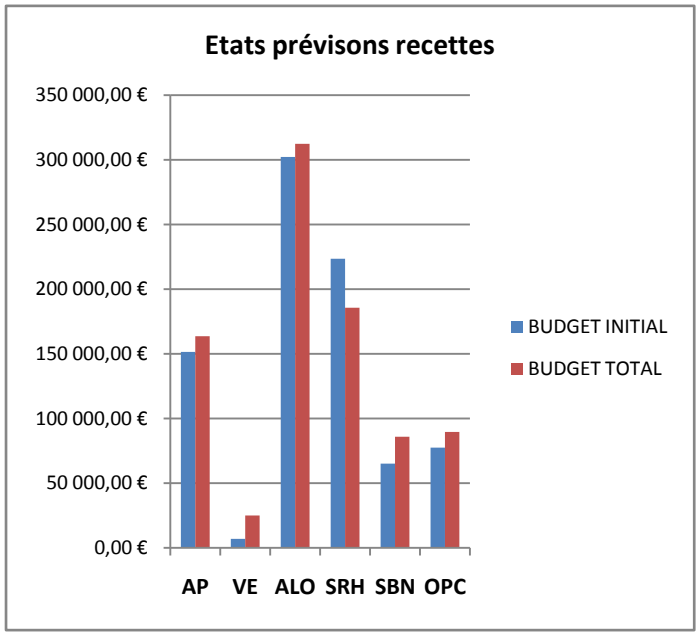

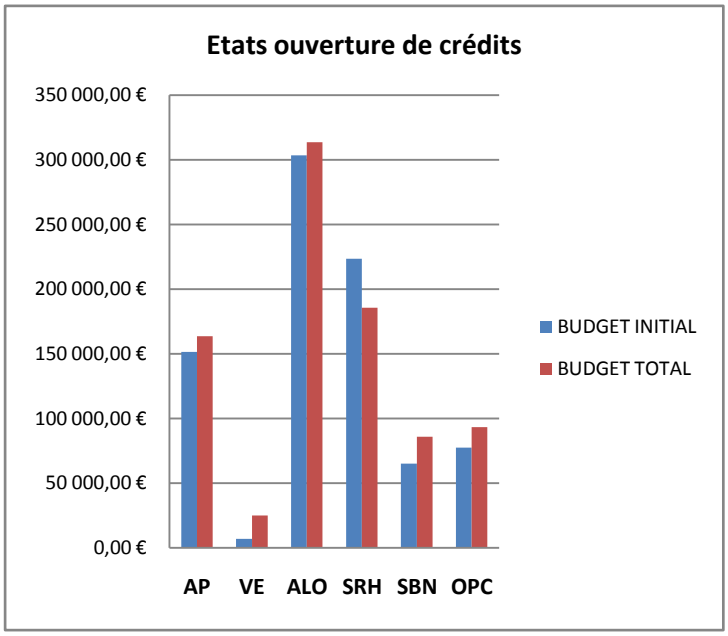

3.3 Exécution budgétaire 2016 par service

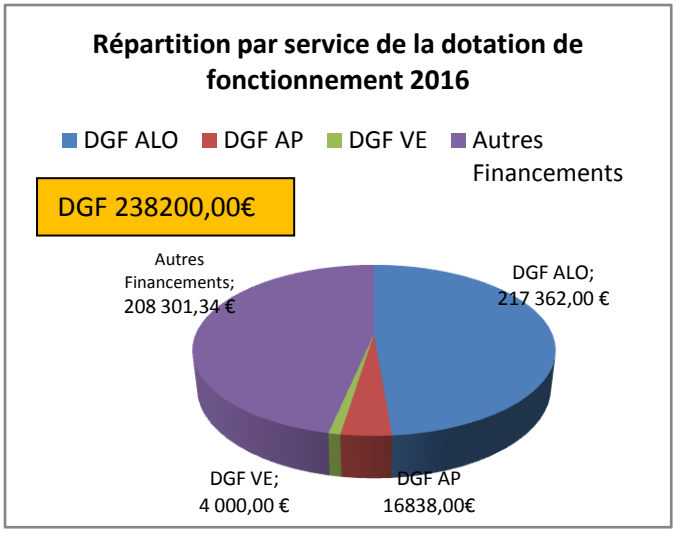

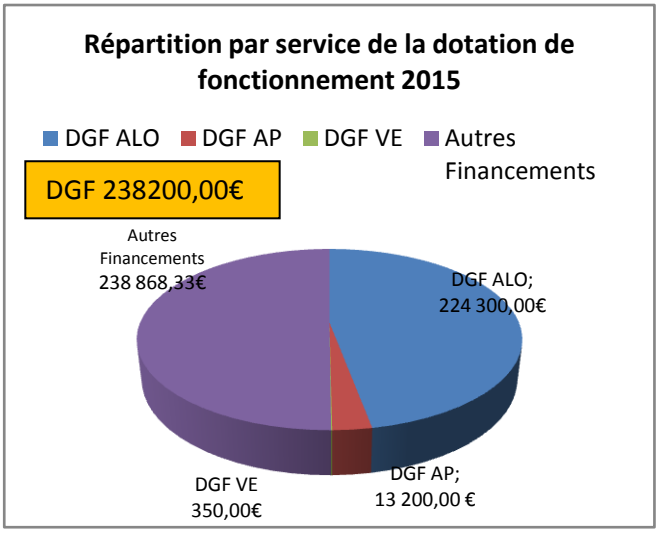

SERVICE AP : Activités pédagogiques

Les crédits d'enseignement.

Concernant l'enseignement général les dépenses pour le fonctionnement du CDI se sont élevées pour 2016 à 2118,54€. Pour l'EPS les crédits utilisés à hauteur de 2385,96 € sont en forte augmentation du fait de l'achat de matériel de musculation. Toutefois, l'achat de ce matériel n'a pas pénalisé les crédits pédagogique, car il a été financé par un reliquat de subvention BOP 141 d'un montant de 892,47 €.

Les dépenses concernant les sciences sont également en hausse avec des dépenses qui s'élèvent à 2585,01€. Cette augmentation s'explique par l'achat de 25 calculatrices graphiques pour un montant total de 1140,00€ et par le renouvellement d'une partie de la verrerie.

Les dépenses pour l'enseignement professionnel se sont élevées à 39 633,15€

Nous observons une différence de 25 966,55 € entre l'ouverture de crédit et la charge nette. Ce domaine est financé en très grande partie par la taxe d'apprentissage. Le caractère incertain de ce type de recette incite à minorer la dépense. Par ailleurs, nous pouvons observer que le PTE 2016 d'un montant initial de 18900,00€ tend à fausser la perception de ce domaine et lui permet d'être très largement en positif. Une partie de cette ressource sera encore à consommer sur l'exercice 2017 (10530,16€). Ce domaine termine avec une différence de 718,98 €. La dépense initiale avait été évaluée en fonction des demandes en matériels des divers projets pédagogiques et correspond à la réalisation de ces besoins. Un reliquat d'année antérieure est venu compléter ce domaine en cours d'année par DBM à hauteur de 262,00€.

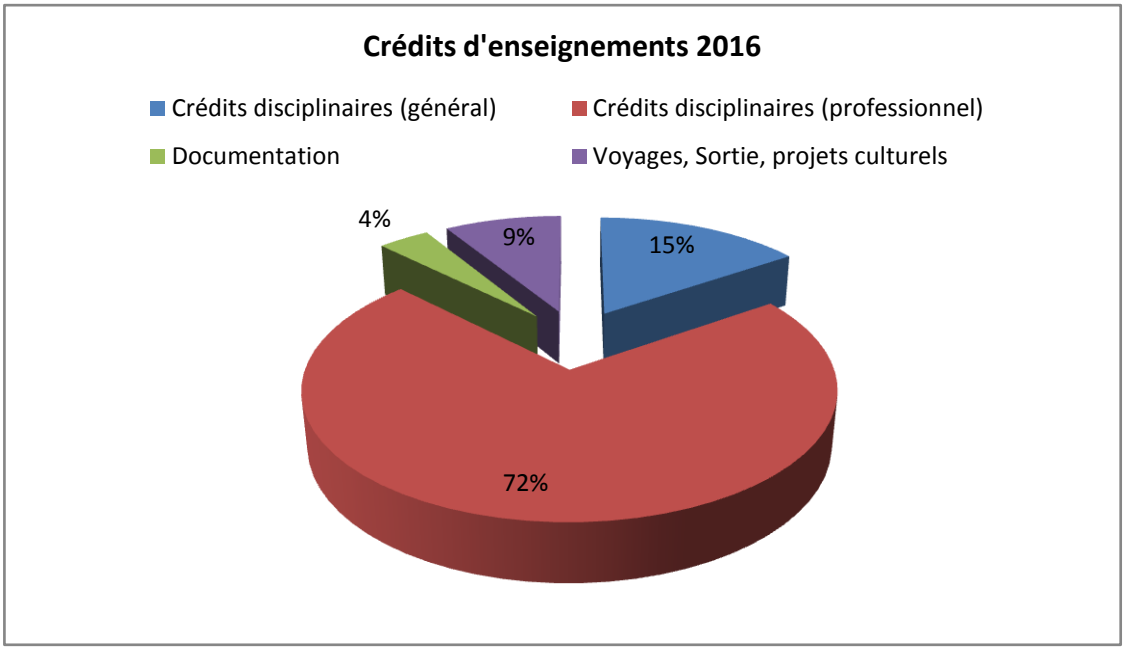

Stages – Période de Formation en Milieu professionnel « PFMP »

Nous observons une différence de 1 205,93€ entre l'ouverture de crédit et la charge nette. Cette différence trouve principalement son origine dans les déplacements moins fréquents que ce qui avait été prévu lors de la création du budget (1800,00€).

Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage s'affirme chaque année comme une ressource essentielle au fonctionnement pédagogique de l'établissement, c'est la ressource principale de l'enseignement professionnel. Elle représente cette année 31069,07€. La réforme du système de perception de la taxe d'apprentissage a engendré une forte diminution dans la recette pour 2016. La taxe nous est reversée exclusivement par l'intermédiaire des organismes collecteurs, à la fin du mois de juin. Les EPLE qui délivrent des formations par apprentissage dans le cadre de leurs propres CFA ou unités de formations par apprentissage (UFA) bénéficient de cette taxe au titre du quota fixé en préfecture suite à un recensement des formations dispensées. Les reliquats au 31 décembre sont nécessaires pour permettre le fonctionnement pédagogique jusqu'en juin de l'année suivante. L'évolution présentée ci-dessous est inquiétante pour les années à venir.

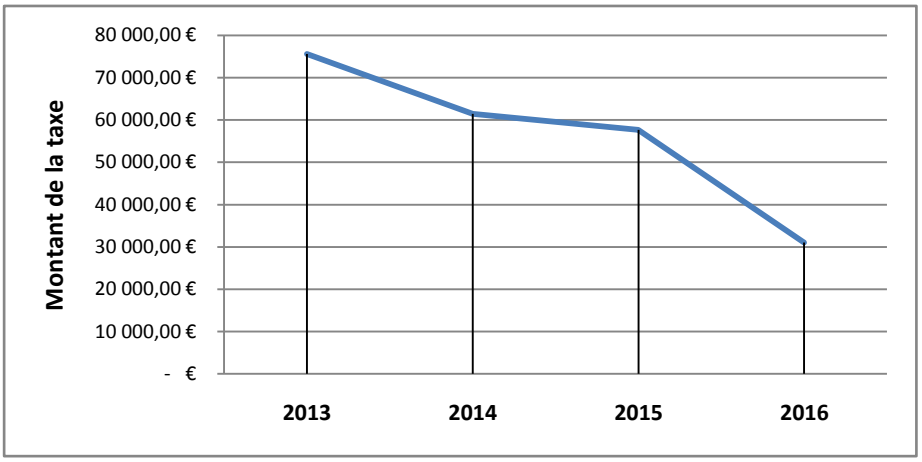

La formation continue

Ressources GRETA 21 :

Cette ressource est affectée aux actions pédagogiques menées pour les formations du GRETA 21 au sein du lycée. Les recettes et les dépenses de cette activité ne sont pas équilibrées. Cette différence s'explique par l'absence de dépenses chiffrées pour les frais liés à la location des locaux. Ces derniers sont néanmoins facturés et donne lieu à une recette supérieure de 2891,05€ à la dépense.

Par ailleurs, il est à noter que le GRETA21 émet désormais ses commandes sans passer par l'intermédiaire de l'établissement support. Cette politique engendre donc une différence de 4 463,58€ entre l'ouverture de crédit et la charge nette pour le GRETA21.

Ressources Plasturgie CIRFAP :

Cette ressource est calculée selon les critères définis dans la convention signée entre le lycée et le CIRFAP. Cette convention stipule que la somme versée à l'établissement est forfaitaire (12,19€/h par élèves pour 840h sur 2 années).

A ce titre, l'accueil de cette formation constitue un enjeu financier important pour l'établissement dans la mesure où cette action a permis de dégager un excédent de 13 419,87€ en 2016.

Les dépenses engendrées ici concernent uniquement le règlement de paies des professeurs et autres personnels engagés dans l'organisation de cette formation.

Le montant total des recettes de cette année s'élève à 22804,53€ alors les charges ne sont que de 9384,66€ soit inférieur de 3014,88€ par rapport à ce qui était initialement prévu.

Crédits globalisés.
Les crédits globalisés « BOP141 » ont participé aux dépenses suivantes :

- droit de copies pour un montant de 470,25€ ;
- achat de carnets de liaison pour un montant de 642,60€ ;
- remboursement de frais de stage aux élèves pour un montant de 2887,15€ ;
- aides au financement de projets culturels pour un montant de 2000,00€.

Ces montants correspondent à des choix permettant de privilégier deux axes principaux : les projets culturels et le remboursement des frais liés aux PFMP.
L'ouverture de crédit de 2000,00€ en direction de sorties et de projets culturels permet de proposer à nos élèves des spectacles auxquels ils ne pourraient avoir accès autrement et ce sans participation financière des familles. Par ailleurs, les crédits ouverts dans le cadre des remboursements de frais de stage viennent compenser la baisse des crédits de taxe d'apprentissage dont une partie était allouée à ces prises en charge.

Autres projets éducatifs particuliers.
Les projets éducatifs pour 2016 ont représenté une dépense de 4338,25€
Les projets suivants ont été rendus possibles par un cofinancement de la Région avec le dispositif de subventions accordées pour les projets périscolaires :

- Sortie à Besançon pour 3 classes le 5 avril 2016 pour visiter le musée de la résistance et de la citadelle, dépense de 884,30€ dont 630,00€ pris en charge par la Région et 254,30€ pris en charge par le lycée (reliquat de crédit Education artistique).
- Sortie au théâtre pour 4 spectacles au TDB de Dijon pour 14 élèves internes volontaires, dépense de 360,00€ dont 112,00€ pris en charge par la Région , le reste 248,00€ étant pris en charge par le lycée (reliquat du BOP 141).
- Prix littéraire, l'achat des livres s'est élevé à 440,06€ grâce à l'aide du CRBFC. Une aide complémentaire de la Région a également permis de produire un court métrage, adaptation d'un ouvrage du Prix Littéraire. Le coût global de la création de ce film s'élève à 1054,00€ financés par une aide de 700,00€ du CRBFC et par le lycée pour le montant restant de 354,00€ (le reliquat BOP 141).

Voyages et sorties

Le projet de voyage à Londres prévu en 2016 ne s'est pas finalisé faute d'élèves inscrits malgré tous les efforts financiers consentis pour favoriser le départ des élèves.
La politique d'ouverture culturelle du lycée se traduit par le nombre réduit de sorties qui demandent une participation financière des familles, en effet les familles n'ont été sollicitées qu'à deux occasions sur les 3 sorties/séjours qui pouvaient l'exiger :

1. Séjour d'une semaine à l'ENP de Sens pour la classe de 1ère de la filière sécurité, participation demandée de 70,60€ par élève.
2. Séjour d'une semaine à l'ENP de Sens pour la classe de terminale de la filière sécurité, celui-ci a été totalement pris en charge par le lycée pour un total de 1 308,00€.
3. Sortie ludique de fin d'année au « laser game » de 300,00€, participation demandée de 10,00€ par élève.

Ces 2 séjours participent à la formation des élèves et comptent pour partie des PFMP des élèves, le montant total s'élève à 4 737,85€. Le lycée a pris en charge le transport pour une somme de 1450,00€. Une subvention de la Région serait la bienvenue pour permettre une totale gratuité de la formation pour les élèves de la filière sécurité.
Le somme totale de participation des familles s'élève à 1623,80€ + 70,00€ = 1693,80€

Subventions diverses pédagogiques.
Subvention d'Etat « BOP 104 » d'un montant de 5000,00€ de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) permet de financer les activités liées à la Classe d'Accueil des élèves allophones (UPE2A).

Subvention d'Etat « BOP 141 » pour un montant de 6000,00€ (2880,00€ sur l'exercice 2015), versée en 2 fois 2070,00€ en janvier et 3930,00€ en mai.

Subvention Région pour un montant total de 13 226,50€ pour aider à l'équipement des élèves (caisse à outils), pour l'achat des manuels, pour encourager les projets culturels et pour permettre la mise en œuvre d'un enseignement de conduite de chariots en filière professionnelle logistique (location des chariots et minibus pour se rendre sur le site de GRETA21 à Domois). Un changement notable est à souligner au cours de l'année 2016. En effet, le plateau technique situé jusqu'en juillet sur le site du GRETA21 à Domois engendrait des coûts importants de locations de chariots élévateurs (11457,52€) et de location de véhicule pour se rendre sur le site (1845,44€). Un projet de mutualisation d'installations avec le lycée Prieur d'Auxonne a permis l'organisation de certains cours sur son plateau technique. Ce partenariat a engendré des économies conséquentes faites sur la location des chariots car seule subsiste la location pour les navettes soit 762,22€ entre septembre et décembre.

Précisons enfin que la part de la dotation de fonctionnement (16838,00€) constitue une grande partie du budget du service, cette part est en augmentation **de 27%** par rapport à l'exercice 2015.

Dons.

Un seul don a été reçu par l'établissement au cours de l'exercice, notamment pour les voyages scolaires : 100,00€ du FSE pour financer une partie de la sortie au « Laser Game ».

Le développement des recettes

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Recettes
		SERVICE AP - ACTIVITES PEDAGOGIQUES			
AUTRES	70888	PRODUITS ANNEXES	0000		00
	7442	DOTATION FONCTIONNEMENT REGION	16838,00	-	16838,00
	7066	DOTATION CIRFAP	29782,20	-13133,57	22804,53
	7586	DOTATION GRETA21	5000,00		3427,67
	7481	TAXE D'APPRENTISSAGE	52000,00		31069,07
PEDAG	7411	SUBV. ETAT UPE2A	5000,00	140,52	4113,49
	7411	SUBV. ETAT REPROGRAPHIE	500,00	-29,75	470,25
	7411	SUBV. ETAT STAGES	800,00	3437,16	4090,00
	7411	SUBV. ETAT CAHIER LIAISON	700,00	-57,40	642,60
	7411	SUBV ETAT AUTRES DEP .PEDAGO	0,00	262,00	254,30
	7411	SUBV ETAT PROJET ETABLISSEMENT	0,00	892,47	891,99
	7442	SUBVENTIONS REGION Navette Log.	2750,00		2607,66
	7442	SUBVENTIONS REGION Chariot	20000,00		11457.52
	7442	SUBVENTIONS REGION Caisse à outils	8470,00	-110,02	7833,34
	7442	SUBVENTIONS REGION Manuels	11 520,00	- 1599,59	5393,16
	7442	SUBVENTIONS REGION PTE	0,00	18900,00	8369,84
	7067	PARTICIPATION FAMILLES ENP	0.00	1623,80	1623,80
	7411	Frais DE STAGE	0.00	41,60	41,60
PROJET	7067	PARTICIPATIONS DES FAMILLES	0,00	60,00	70,00
	7411	SUBV.ETAT Education artistique et Culturelle	0,00	2000,00	1564,20
	7442	SUBVENTIONS REGION Sortie Besançon	630,00		630,00
	7442	SUBVENTIONS REGION Théâtre	370,00		77,03
	7442	SUBVENTIONS REGION Prix littéraire	650,00	-319,68	330,32
	7442	SUBVENTIONS REGION Court Métrage	700,00		700,00
VOYAG	7468	DONS FSE	0,00	100,00	100,00
		TOTAL SERVICE AP	151461,11 €	12205,94 €	125 400,37€

Le développement des dépenses

Domaine	Code		Budget Initial	D.B.M.	Dépenses
		SERVICE AP - ACTIVITES PEDAGOGIQUES			
ENSGEN		PROJETS PEDAGOGIQUES	10000,00	1362,00	10643,02
FC		FORMATION CONTINUE GRETA21	5000,00		536,42
		FORMATION CONTINUE PLASTURGIE	29782,20	-13133,57	9384,66
CFC		DROITS DE REPROGRAPHIE	500,00	-29,75	470,25
PFMP		STAGES EN ENTREPRISE	12300	5060,96	16155,03
ENSPRO		FILIERE 3PREPRO	1000,00		554,31
		DEPENSES COMMUNES	8000,00		5165,65
		FOURNITURES INFORMATIQUES	3000,00		405,01
		FILIERE LOGISTIQUE	3000,00		5506,80
		FILIERE ASCENSORISTE	5000,00		1246,04
		FILIERE PRODUCTION	9000,00		3412,72
		FILIERE SECURITE	6500,00		3915,10
		FILIERE ELECTRONIQUE NUMERIQUE	10000,00		9857,98
		PTE2016 PLP		18900,00	8369,34
LOCPRO		LOCATION CHARIOTS ELEVATEURS	20000,00		11457,52
		LOCATION CHARIOTS ELEVATEURS	2750,00		2607,66
MATENS		SUBV. REGION CAISSE A OUTILS	8470,00	-110,02	7833,34
		SUBV. ETAT CAHIERS DE LIAISON	700,00	-57,40	786,60
		SUBV. REGION MANUELS SCOLAIRES	11520,00	-1599,59	5393,16
UPE2A		CLASSE D'ACCUEIL	5000 ,00	140,52	4113,49
VOYAGE		VOYAGES SCOLAIRES /SORTIE	1838 ,00	-900,00	501,50
PROJET		PROJETS CULTURELS	2350 ,00	2892,47	4338,25
		TOTAL SERVICE AP	155710,20 €	12205,94 €	112654,35 €

Pour le service AP, le fait marquant est sans conteste la différence entre la prévision et le montant réellement perçu de taxe d'apprentissage qui est de : **52000,00 – 31069,07 = 20930,93€**
La réduction du montant de plus de 40% de la taxe d'apprentissage est un élément que nous n'avions pas pu anticiper lors de la création du budget en novembre 2015. Cet élément nous incite à limiter nos dépenses. En effet, le versement relativement tardif de cette recette au cours du 3e trimestre, nous oblige à faire preuve de pondération dans les dépenses.
Les inquiétudes liées à la diminution de la taxe ont tendance à limiter les dépenses en enseignement professionnel. Il faut souligner le rôle important du PTE Région qui permet d'alléger les dépenses de ce service en ce qui concerne les équipements pédagogiques pour les disciplines « gourmandes » en matériel telles que l'EPS, les sciences et les disciplines professionnelles.

SERVICE ALO : Administration et logistique

Viabilisation

La viabilisation est un secteur de dépenses très important puisqu'elle représente en moyenne (112000,00€/825950,51€) **13%** des charges de fonctionnement, et près de **42%** des charges du service ALO. La viabilisation est un sujet technique sensible, cette sensibilité est accentuée par l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique sauf pour la distribution de l'eau. La fourniture de gaz ne bénéficie plus de tarifs réglementés de vente depuis le 1er janvier 2016 (pour les consommations excédent 200000 Kwh/an) et la fourniture d'électricité depuis le 1er janvier 2015 (pour les sites dont la puissance souscrite excède 36kVA). La mise en concurrence de ces secteurs a permis la mise en œuvre de marché, le lycée Antoine a adhéré à celui proposé par l'UGAP pour 2016/2019 pour le gaz et 2015/2018 pour l'électricité.

<u>Suivi des consommations énergétiques</u> : « Electricité – Gaz – Eau »

Evolution de la **consommation électrique** et du coût annuel, sachant que le prix du Kwh/h a augmenté régulièrement sur ces 3 dernières années.

	Unités	2014	2015	2016
Consommation annuelle	kWh/h	346939	343586	303582
Tarif unitaire	€	0,125	0,129	0,133
Coût annuel	€	43581,20	44495,00	40469,57

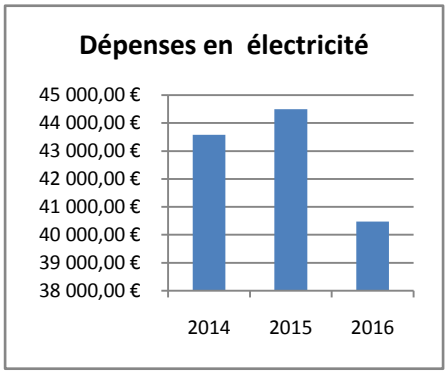

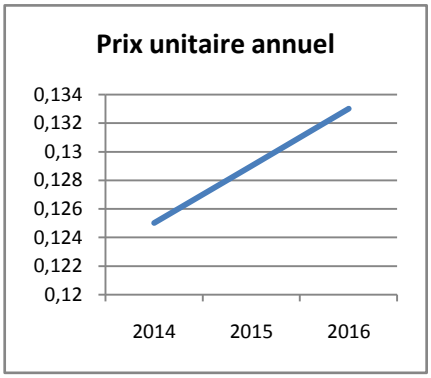

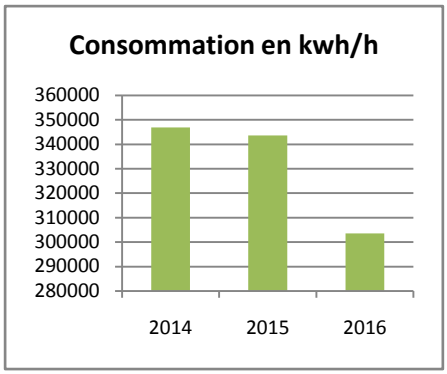

Evolution de la **consommation en gaz** et du coût annuel, sachant que le prix du Kw/h <u>a baissé</u> sur ces 2 dernières années, conséquence du contrat UGAP. Les conditions météo favorables sont également à souligner, sachant que ce critère « naturel » et imprévisible a une influence très importante sur la consommation.

	Unités	2014	2015	2016
Consommation annuelle	Kw	1070518	1295972	1266361
Tarif unitaire	€	0,064	0,043	0,042
Coût annuel	€	68697,43	56717,62	53414,97

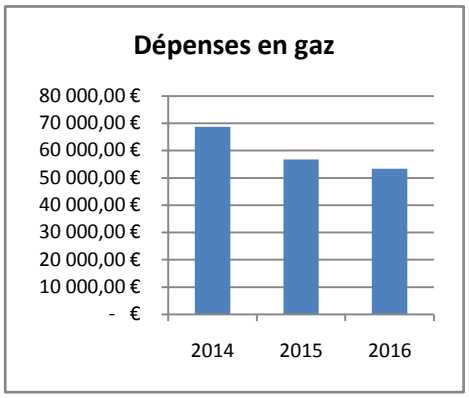

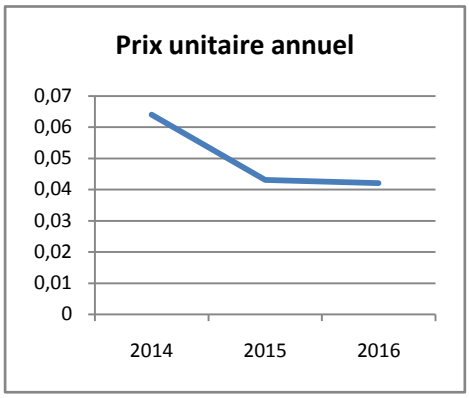

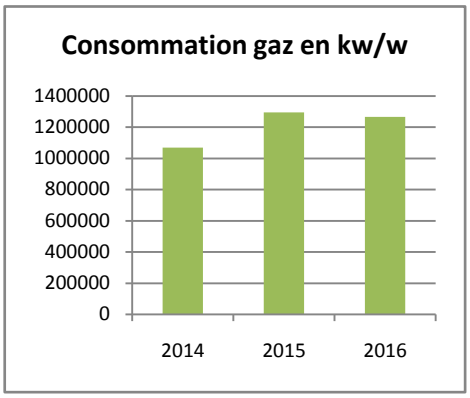

Evolution de la **consommation en eau** et du coût annuel, sachant que le prix du m3 <u>a augmenté</u> sur ces 3 dernières années de 3,350€ à 3,530€.

	Unités	2014	2015	2016
Consommation annuelle	M3	3764	3028	2440
Tarif unitaire	€	3,350	3,500	3,530
Coût annuel	€	12610,39	10598,06	8606,22

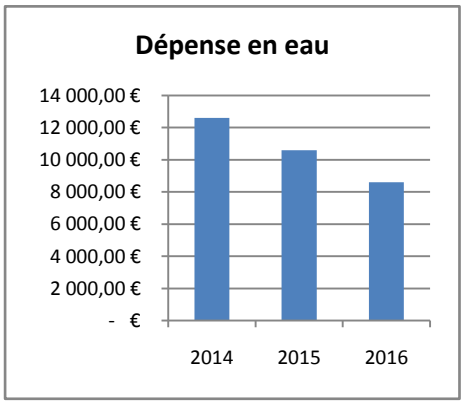

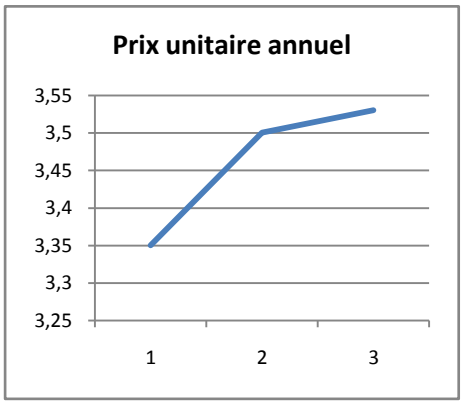

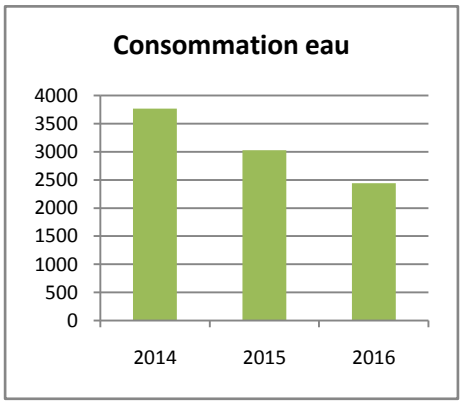

Achats de mobiliers / informatiques

Matériels acquis en 2016	Montant TTC	Origine du financement	Fournisseurs	Service
9 vidéoprojecteurs	6314,45€	Lycée	LDLC	AP et ALO
Stores extérieurs Bat B et C	3149,30€	Lycée	Repar'Stores	ALO
Rideaux occultants en Salle CA	1099,30€	Lycée	Eco-Stores	ALO
Casiers professeur	563,46€	Lycée	Simire	ALO
24 Ordinateurs Portables « sciences »		CRBFC		
Matériels PTE pour la filière PLP	12048,60€	CRBFC	SIAE	OPC
Véhicule Utilitaire Fiat Scudo	16900,00€	Lycée et CRBFC	Fiat	OPC

Les travaux

Principaux travaux financés par le lycée :
Réfection de la salle B101 pour 4843,40€.
Réfection du couloir 1e étage du Bâtiment B.
Curage des canalisations Bâtiment F et C pour 924,00€.
Rénovation et aménagement de la salle de réunion B10.
Installation de volets sur quelques fenêtres des Bâtiments A, B et C.
Installation de rideaux dans la salle du CA et dans la salle annexe du CA.
Les travaux engagés dans les salles B10, B101 et le 1e étage du Bâtiment traduisent une volonté d'entretenir les locaux afin de garantir une qualité d'accueil optimale aux élèves et aux personnels. Ces efforts contribuent au climat scolaire. Pour la salle B101 – salle informatique- sa rénovation complète doit favoriser son utilisation et le respect du matériel.
Par ailleurs, pour répondre à des problématiques rencontrées lors de l'élaboration du P.P.M.S., des grilles de défense ont été retirées sur 3 fenêtres de bureaux, elles ont été remplacées par des volets permettant ainsi de pouvoir fuir dans une situation d'intrusion-attentat au lycée.
Enfin, nous avons dû faire intervenir de nombreuses fois l'entreprise SARP pour procéder au curage des canalisations du Bâtiment F et des canalisations entre les bâtiments C et D. Ces canalisations sont très souvent bouchées (utilisation pour évacuer des gravats lors des travaux de rénovation) et demandent des travaux plus importants que le lycée ne peux assumer sur son propre budget. Une aide de la collectivité est impérative pour éviter de graves dégâts des eaux sur des espaces récemment rénovés par une simple utilisation des toilettes.

Principaux travaux financés par le Conseil Régional :
Réfection de la petite salle « salon invités » de restauration dans le bâtiment D.
Réfection de la salle Greta21.
Les travaux réalisés dans le salon Invités et la salle Greta21 sont consécutifs à des dégâts des eaux importants provenant de problèmes d'étanchéité des toits des bâtiments D et F. Des réparations partielles sur les toits ont été faites en début de l'année 2017, ces travaux ont été intégralement pris en charge par la Région.
L'armoire électrique du Bâtiment A, datant de 1974, a été changée pour mettre aux normes l'installation.
Par ailleurs, un nouvel espace laverie dans le Bâtiment D a été entièrement financé par la Région, les travaux ont été conduits sur la période de vacances d'été. Cette nouvelle laverie offre un nouvel espace de rangement pour la vaisselle propre, un système de ventilation plus performant a également été installé.
Enfin, la Région a lancé en 2016, le début des travaux pour la réhabilitation complète du 1e étage de l'internat. A terme, ces travaux offriront la possibilité à l'établissement d'accueillir une quarantaine de jeunes filles internes dans de bonnes conditions, augmentant par ce fait notre capacité d'accueil d'un tiers. Les travaux engagés ont également pour objectifs la mise aux normes de l'extraction des fumées et la réfection totale de la toiture. La livraison de ces travaux est prévue en juillet 2017.

Entretien et maintenance

Les dépenses d'entretien des locaux et de maintenance sont de **100 099,83€.** Tous les projets de travaux envisagés cette année n'ont malheureusement pas pu être concrétisés. En particulier, la sécurisation des accès qui n'a pu être effectuée faute d'accord de subventions régionales malgré nos multiples demandes. Le lycée a pris en charge des travaux importants de réfection dans le bâtiment B en réhabilitant les salles B101 et B10 ainsi que le couloir du 1e étage. Ces travaux nécessitent des moyens humains et financiers qui sont parfois difficiles à faire supporter uniquement par l'établissement.

Les dépenses de ce domaine sont en régression par rapport à l'année 2015 (-30,5%). Cette situation est la résultante d'une diminution importante des dépenses de travaux en lien avec la Région et ne traduit en rien un effort de réduction des dépenses de maintenance. C'est pourquoi ce domaine termine avec un résultat négatif (- 1 665,48€) au regard de la prévision de dépenses initiales.

Produits annexes

La location d'un logement en Utilité de Service a permis à l'établissement de percevoir 1800,00€, la location d'un logement en Convention d'Occupation Précaire (C.O.P.) 3760,00€ et la location du studio 120,00€.

Par ailleurs, la location de la ligne de production à l'école AGROSUP de Dijon a permis d'encaisser 800,00€. Le montant total des locations de salles au GRETA21 représente une somme de 2891,85€.

Le total des locations pour 2016 s'élève donc à **9371,85€**

Liste des contrats et des prestations :

V = vérification réglementaire ; M = contrat de maintenance ; P = prestation sur bon de commande

Non pris en compte DFGR

	Obligation	Nature de la prestation Montant au titre de l'exercice 2016	Prestataire	
1	oui	Téléphone 621,18€	Durée : 1 an Actua Com	P
2	oui	Installations gaz 546,00€	Durée :1 an PREVENDIS	MV
3	oui	Système de chauffage 3930,47€ + 2199,77€	Durée : 3 ans et 1 an EIMI et SIEMENS SAS	MV
4	oui	Contrôle réglementaire des légionnelles	Durée : 	
5	oui	Contrôle réglementaire des climatisations	Durée : 	
6	oui	Installations électriques et BAES *(éclairage de sécurité)* 1842,00€	Durée : 1 an APAVE SUDEUROPE	MV
7	oui	Systèmes incendie (SSI) et désenfumage 8432,36€	Durée :3 ans CHUBB sécurité	MV
8	oui	Extincteurs et RIA 824,14€	Durée : 1 an IPS	MV
9	oui	Ascenseurs et monte-charges 1407,09€	Durée :3 ans OTIS	MV
10	oui	Portes et portails automatiques 560,75€	Durée : 3ans PORTIS	MV
11	oui	Appareils de cuisson, extraction d'air, chambres froides 351,00€ +1004,54€	Durée : 3 ans Quietalis Bonnotte et ISS Hygiène et prévention	MV
12	oui	Installations sportives 258,00€	Durée : SYSTEMES PLUS	MV
13	oui	Assurance élèves, véhicules 3050,38€	Durée : 1 an MAIF	M
14	oui	Collecte déchets 2263,50€	Durée : 1 an Grand Dijon	M
15	oui	Dératisation 1546,58€	Durée : 1 an ASEPTEO	M
16	oui	Déchets infirmerie	Durée : 3 ans	M

		152,55€	S.A.S	
17	NON	Emmaus pour 1715,30€	Durée : 1 an Amis et Compagnons	P
18	NON	Distributeur eau internat 657,00€	Durée : 1an Culligan	M
19	NON	Logiciel « pack office lycée » 1989,90€	Durée : 3 ans Datavenir (microsoft)	M
20	NON	Affranchissement 647,25€	Durée : 5 ans FRAMA	M
21	NON	Logiciel « turbo self »demi-pension 1810,78€	Durée : 1 an INCB	M
22	NON	Logiciel ENT lycée Pro Note 1204,80€	Durée : 1an Index Education	M
23	NON	Portail 114,00€	Durée : 1 an SARL Lorilliard jacky	P
24	NON	Sonnerie 1952,40€	Durée : 1 an Sarrachi Yves	M
25	NON	Photocopieur 28383.33€	Durée : 5 ans SIGEC	M
26	NON	Téléphonie 4212.33€	Durée : 2 ans LTI TELECOM	M

Parts des contrats dans ALO

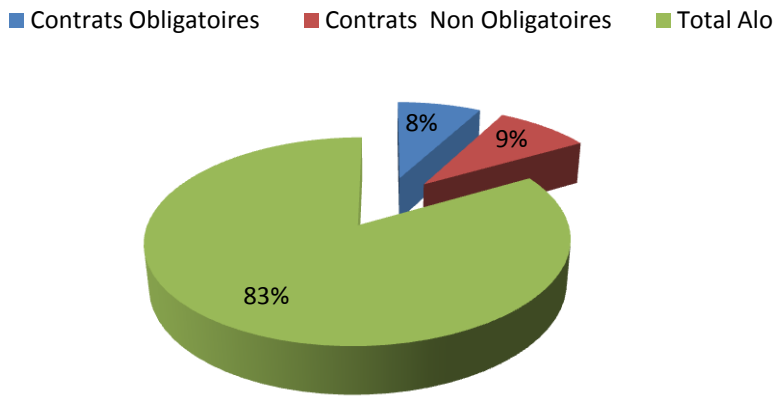

Tableaux des recettes et dépenses du service

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Recettes
		SERVICE ALO – ADMINISTRATION LOGISTIQUE			
	7583		0000		6 432,60
	7442	DOTATION FONCTIONNEMENT REGION	217 362,00	-	217 362,00
	7588	CONTRIB.ENTRE SERVICES	44 063,76		30 710,84
	7083	LOCATION	5 640,00		7044,35
	7445	MAINTENANCE	0,00	510,59	510,59
	7442	SUBV. REGION TRAVAUX	0,00	9500,00	9500,00
	777	NEUTRALISATION AMORTISSEMENT	35 214,64		30911,37
		TOTAL SERVICE ALO	302 280,40 €	10 010,59 €	302 471,75 €

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Dépenses
		SERVICE ALO – ADMINISTRATION LOGISTIQUE			
ADMIN		ADMINISTRATION GENERALE	12642,00		19 774,77
		CREANCE NON RECOUVRABLE	0,00	264,97	264,97
ENERGIE		EAU	12000,00		8606,22
		ELECTRICITE	40000,00		40469,57
		GAZ	60000,00		53414,97
		CARBURANT	0,00	1200,00	636,16
MAINTENANCE		CONTRAT	30000,00		34782,62
		PRODUITS ENTRETIEN ET EPI	8000,00		8785,55
		TRAVAUX ET ENTRETIEN	49423,76	1510,59	47254,51
		TRAVAUX REGION	0,00	9500,00	9277,15
RELATION PUB		AFFRANCHISSEMENT	9600,00		10609,75
		TELEPHONIE	7000,00	-1000,00	5761,07
		FRAIS DE RECEPTION	4300,00	-1200,00	2645,46
		COMMUNICATION EXT	900,00		3009,58
REPROGRAPHIE		ACHAT PAPIER	4000,00		2 023,59
		LOCATION PHOTOCOPIEUR	29000,00		2838,33
OP. SPECIFIQUE		AMORTISSMENT	36394,00		31146,69
		TOTAL SERVICE ALO	303 459,76 €	11 274,97 €	306 854,96€

L'affranchissement

Les dépenses sur ce domaine sont en baisse de 4% par rapport à l'année 2015. Le résultat par rapport à la prévision de dépenses reste néanmoins toujours inférieur à la dépense réelle.
Ces difficultés s'expliquent par les dépenses engagées pour la communication et l'information. Les dépenses d'affranchissement restent un vrai point noir pour le budget. Malgré un travail important conduit pour limiter les envois postaux : communication aux familles par mail, encouragements à l'utilisation de l'ENT, l'établissement a dépensé au cours de l'exercice 2016 la somme **de 10 609,75€.**
Les efforts consentis ont eu quelques résultats, qui se sont traduit par une diminution des coûts de **2731,70€** par rapport à 2015.

L'amortissement :
Les biens devant être inscrits au bilan de l'EPLE, doivent être amortis afin de constater leur perte de valeur. Ceci permet ainsi de respecter **le principe de sincérité** et une lecture directe de la valeur nette comptable du bien amorti.
L'**amortissement** est la procédure comptable permettant de quantifier chaque année la diminution de valeur des biens ayant été acquis sur fonds propres.

SERVICE VE : Vie de l'élève

Crédits du CESC.
Le montant total des dépenses du CESC est de **1610,80 €**. Les actions ont concerné les thèmes de la lutte contre la violence routière et la prévention des conduites à risques. Différentes sources de financements viennent former le budget du CESC. Nous avons ouvert 800,00€ sur le budget 2016 issus de la dotation globale de fonctionnement. D'autres financements par l'intermédiaire de nombreux partenaires privés (GMF, CASDEN et Banque Populaire..) sont venus compléter les ressources par l'octroi de dons en faveur des différentes actions menées pour sensibiliser les élèves aux risques de la route.
La ville de Chenôve a également participé à la réussite de ces actions avec l'attribution d'une subvention de 254,00€.

Les dépenses liées à ces actions ont été couvertes par l'ouverture de deux nombreuses DBM, il faut noter que certains reliquats d'années antérieures ont été ouverts et pour partie consommés pour un montant total de 280,00€.
La délégation en charge de la lutte contre les conduites addictives a également permis d'abonder le budget de ce service à hauteur de 1386,74€ (Subvention MILDECA), celle-ci n'a pas été utilisée.

Aide du fonds social lycéen.
Le montant total des aides accordées sur le fonds social lycéen est de **7648,15 €** en tenant compte du reliquat d'année antérieure et d'une subvention complémentaire du Rectorat.
Au total, ce sont **61** aides qui ont été accordées pour des montants allant de 0,05 € (apurement d'un reliquat de créance du SRH) à 400,00 € pour une créance d'hébergement ; de 12,50€ à 72,00€ pour des frais de transports et de 150,00 € à 200,00 € pour participation aux voyages scolaires.
Les aides financières accordées permettent de subvenir aux besoins des élèves pour les aider à poursuivre sereinement leur scolarité.
Suite à notre demande de crédits supplémentaires, le rectorat nous a accordé en fin d'année une ouverture de fonds à hauteur de 3000,00€ portant nos recettes de fonds sociaux à 7648,15€ pour l'année 2016.

Aides « internat de la réussite ».
Les fonds alloués à l'Internat de la Réussite a pour but de favoriser la réussite scolaire d'élèves internes défavorisés. Pour 2016, deux élèves ont été identifiés comme correspondant aux critères d'attribution. Ainsi, une somme de 500,00€ par élèves a été versée afin de participer au règlement des frais d'Internat.

Fonds de Vie Lycéenne.
Sur ces fonds a été financée une action de solidarité, en partenariat avec la MJC, un court métrage a été réalisé afin de la présenter pour 270,00€. Cette action a reçu le Prix d'Education Citoyenne.
Au cours de l'année 2016, les crédits « Budget Participatif élève » et Fonds de Vie Lycéenne ont été intégralement utilisés. Les autres projets n'ont pas tous donné lieu à des dépenses.

Tableaux des recettes et dépenses du service

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Recettes
		SERVICE VE – VIE DE L'ELEVE			
	7442	DOTATION FONCT. REGION	4000,00		4000,00
	7442	BUDGET PARTICIPATIF LYCEE	0,00	44,19	44,19
CESC	7415	DOTATION PREFECTURE+ RELIQUAT	0,00	1612,00	280,00
	7444	DOTATION MAIRE DE CHENOVE	0,00	254,00	234,00
	7448	DOTATION	0,00	497,60	0,00
	7468	DONS	0,00	400,00	400,00
	7415	MILDECA	0,00	1386,00	0,00
AIDES	7411	DOTATION ETAT FONDS SOCIAL	2050,00	5598,15	6720,73
	7411	FOND DE VIE LYCEENNE	0,00	270,00	270,00
	7466	DONS CAISSE DE SOLIDARITE - TRW	0,00	7200,00	5680,30
	7415	INTERNAT DE LA REUSSITE	1000,00	399,05	1000,00
		TOTAL SERVICE VE	151461,11 €	17941,73 €	18 629,22€

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Dépenses
		SERVICE VE – VIE DE L'ELEVE			
HYGIENE		CESC	800,00	2763,60	1610,80
SANTE		INFIRMERIE	500,00	-	1049,56
SECURITE		MILDECA	0,00	1386,74	0,00
		EDUCATION SANTE CITOYENNETE	5000,00		
SOLIDARITE		DON TRW	0,00	7200,00	5680,30
		INTERNAT DE LA REUSSITE	1000,00	399,05	1000,00
		FONDS SOCIAL	2050,00	5598,15	6720,73
VIE		BUDGET PARTICIPATIF LYCEE	0,00	44,19	44,19
SCOLAIRE		COMITE VIE LYCEENNE	800,00		0,00
		ORIENTATION	900,00		221,65
		PROJET INTERNAT	1000,00		956,45
		FONDS DE VIE LYCEENNE	0,00	270,00	270,00
		TOTAL SERVICE VE	7050,00€	17941 ,73 €	17553,68 €

SERVICE SRH : restauration et hébergement

Activités.

Le nombre total de repas servis en 2016 est de **43043** qui se répartissent comme suit:

⇒ Petit déjeuner : **6888**

⇒ Repas de midi : **29475**.
Un total de 18665 repas concerne les élèves internes et les élèves au forfait, 6977 les élèves à la prestation et 3833 les commensaux

⇒ Repas du soir : **6680**.

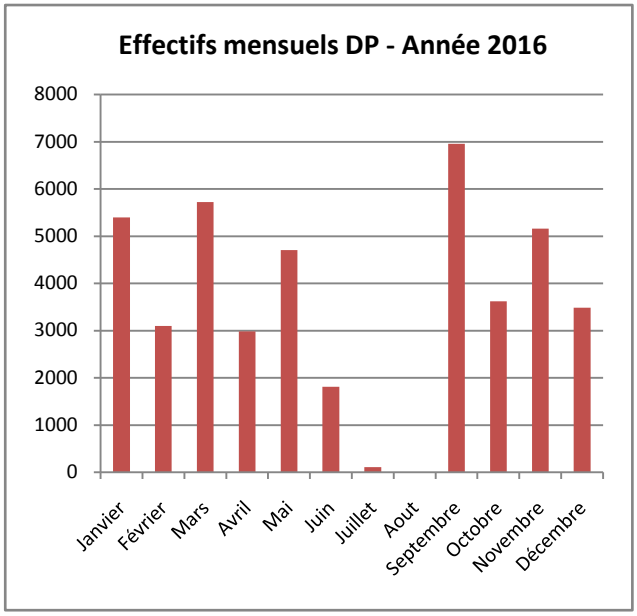

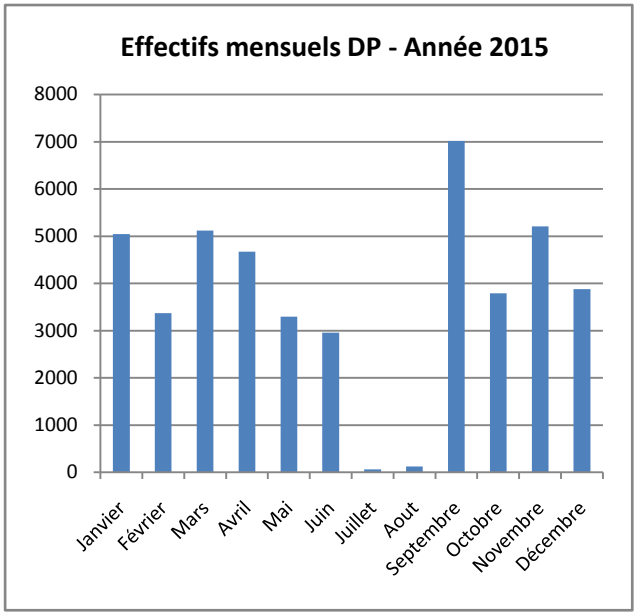

Charges de fonctionnement du service hors denrées.

La principale remarque sur le fonctionnement du SRH est la forte augmentation des frais liés à l'entretien des matériels de cuisine. La cuisine date de 1999 et un certain nombre de matériels demande régulièrement des interventions de maintenance. Certaines factures ont dû faire l'objet d'une dépense imputée sur le service ALO afin de ne pas trop déséquilibrer le service SRH.

Equilibre budgétaire du SRH.

L'équilibre budgétaire du SRH a été impacté par le règlement d'intérêts moratoires à hauteur de 2491,95€.

Les intérêts moratoires sont définis comme une la majoration automatique, en pourcentage, des sommes à verser au titulaire d'un marché par la personne publique lorsqu'elle ne respecte pas le délai contractuel ou règlementaire de paiement. Le non-respect du délai global de paiement ouvre, de plein droit et sans autre formalité pour le fournisseur, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (article 39 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013). L'EPLE doit s'acquitter du versement des intérêts moratoires dans un délai de 45 jours suivant la mise en paiement du principal, c'est-à-dire de la facture.

L'établissement s'est retrouvé dans cette situation suite à un rejet de factures mandatées sur le mauvais exercice. Le délai de paiement a alors été dépassé entrainant cette majoration forfaitaire de 40,00€ plus un pourcentage en fonction du nombre de jours de retard.

Une nouvelle organisation a été instaurée pour éviter ce type de désagrément qui peut impacter fortement le budget en cas de répétition.

Recouvrement.

Le recouvrement des créances est un travail qui demande beaucoup d'application et de suivi.

Le montant des créances au 31 décembre 2016, s'élève à 75,41€ pour le trimestre avril-juillet et 9259,90€ pour septembre-décembre soit un total de 9335,31€ répartis sur 30 élèves. Les créances du dernier trimestre 2016 seront recouvertes au cours du 1er trimestre 2017.

Depuis septembre 2016, les élèves demi-pensionnaires doivent régler leur repas en fonction de leur consommation ce qui a l'avantage de ne plus générer de créances. Ainsi, seuls les élèves internes peuvent faire l'objet de créances. Pour tenter d'éviter les problèmes de recouvrement, le lycée propose des autorisations d'échéancier (environ 150,00€ par mois) pour faciliter le règlement des familles. Enfin, les bourses et aides CRBFC viennent atténuer les créances en étant déduites du reste à charge pour les familles.

Aide région aux familles

Ce domaine de solidarité recoupe uniquement l'aide aux familles. D'un montant de 1500,00€, elle s'effectue sous la forme d'une aide pour la demi-pension (60,00€) et l'internat (75,00€) pour les élèves boursiers non excédentaires au 2eme Trimestre

restauration

Un effort sur les circuits courts, évolution des tarifs

La restauration est le second service du budget en masse financière. L'accès au restaurant est un moment essentiel pour les élèves qui doivent y trouver la satisfaction indispensable à ce temps de pause. C'est donc un enjeu important, également dans la maîtrise d'équilibres financiers complexes (choix d'augmenter le pourcentage des charges communes au taux maximum).

La Collectivité Territoriale incite fortement les établissements à travailler avec des produits issus de l'agriculture biologique et avec des fournisseurs locaux.

Sur cette année, le lycée Antoine a participé 5 fois aux actions « Bien Dans Mon Assiette », actions qui mettent en avant les filières courtes. Les efforts consentis en restauration durable se traduisent par le recyclage et la valorisation des déchets avec l'installation d'un déshydrateur alimentaire.

Plusieurs campagnes contre le gaspillage ont été menées par l'intermédiaire d'un affichage dans l'établissement et d'une sensibilisation des élèves lors du service.

Pour cet exercice, les pourcentages de charges communes ont été revus à la hausse (+3 pts).

Cette augmentation des charges permet de répondre aux besoins importants de financement dans l'achat de matériel de cuisine et dans leur entretien. Ce pourcentage perçu sur chaque repas est en effet reversé par la suite sur le service ALO.

Un effort important a été effectué pour ne pas impacter trop fortement la qualité des repas. Notre volonté de produire des repas avec des produits frais demeure bien entendu d'actualité.

Tableaux des recettes et dépenses du service

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Recettes
		SERVICE SRH – RESTAURATION HEBERGEMENT			
	7062	COMMENSAUX	18315,00	-3509,20	14805,80
	7088	PRODUITS DIVERS		279,00	279,00
	7062	REPAS SUR FACTURE	2900,00	-15,63	2884,37
	7442	DOTATION FONTIONNEMENT		960,00	960,00
	7062	FORFAIT 4 JOURS	17760,00	-10500,61	7259,39
	7062	FORFAIT 5 JOURS	33174,00	-20744,79	12429,21
	7062	FORFAIT HERRIOT	31680,00	-1551,46	30128,54
	7062	PRESTATIONS	4150,00	17597,77	21747,77
	7062	INTERNE	110193,00	-21511,55	88681,45
	7062	PRESTATIONS HERRIOT	3735,00	-41,37	3693,63
	7442	AIDES AUX FAMILLES	1650,00		1650,00
	7442	AIDES REGION MATERIEL		1190,00	1190,00
		TOTAL SERVICE SRH	223 557,00 €	-37847,84 €	185 709,16 €

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Dépenses
		SERVICE SRH – RESTAURATION HEBERGEMENT			
RESTAURATION HEBERGEMENT		CONTRIBUTION ENTRE SERVICES	44063,76	-13352,92	30710,84
		CONSOMMABLES	1500,00	-61,38	1438,62
		ACHAT DE DENREES	114667,16	-16952,11	97725,05
		FCSH	3010,38	-530,55	2479,83
		CONTRIBUTION CHARGES PERSONNELS	45155,70	-8294,29	36861,41
		HYGIENE	5000,00	13,26	5013,26
		MAINTENANCE	5000,00	69,70	5069,70
		MATERIELS ET EQUIPEMENTS	3500,00	70,45	3570,45
		AIDE REGION ACHAT MATERIEL	0,00	1190,00	1190,00
AIDES FAMILLE		AIDE REGION FAMILLES	1650,00		1500,00
VARIATION DES STOCKS					-624,30
		TOTAL SERVICE SRH	223 557,00 €	-37 847,84 €	184934,86 €

Le Service du SRH termine avec un résultat positif de **774,30€.** Ce résultat est le fruit d'un effort important sur le choix des denrées pour contenir le prix de revient de chaque repas.
Sur cet exercice 2016, tous les efforts ont été faits pour poursuivre le travail initié en 2015 afin de confirmer la situation financière saine du service.
La fréquentation du service de restauration a légèrement diminué (-1478 repas servis) par rapport à 2015. Cette situation entraine automatiquement des achats de denrées moins importants.
Les équipes ont travaillé avec le souci permanent de maintenir un niveau de prestations constant malgré des contraintes financières de plus en plus présentes. L'augmentation de 3 points des charges communes pour assurer l'équilibre budgétaire du service ALO constitue à ce titre un défi. Elle permet certes de disposer d'un reversement plus important sur le service ALO mais elle contraint aussi le service SRH à faire preuve d'une grande vigilance dans sa dépense.

Néanmoins, nous constatons que pour 2016, le coût par assiette est relativement proche de l'attendu ; notre dépense a su être contenue et relativement efficiente. Cette gestion permet ainsi au service de restauration de ne pas être en déficit et ainsi ne pas avoir de prélèvement à faire.

SERVICE SPECIAL SBN: Bourses nationales

Le montant des bourses nationales (primes et remises de principe incluses) versé par l'établissement sur subvention d'Etat pour 2016 est **de 86 263,06 €** (85 893,64 € en 2015)
L'Etat verse aux établissements scolaires une subvention correspondant à ses besoins. Le nombre d'élèves boursiers est en légère augmentation dans notre établissement. (**106** boursiers à la rentrée 2016).
Les crédits d'état sont affectés, les recettes sont donc égales aux dépenses.

Fonds Sociaux et Bourses

	2014	2015	2016
Montant des bourses	72952,07€	81615,41€	85846,56€
Montant des fonds sociaux	1620,89€	2393,32€	6720,73€
Nombre de boursiers	85	92	106

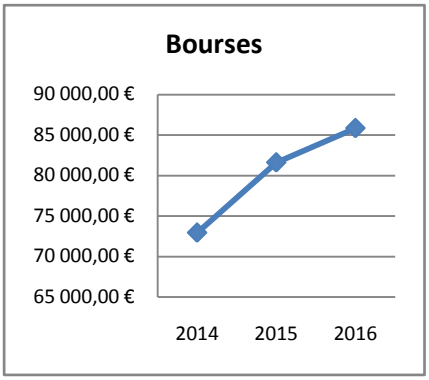

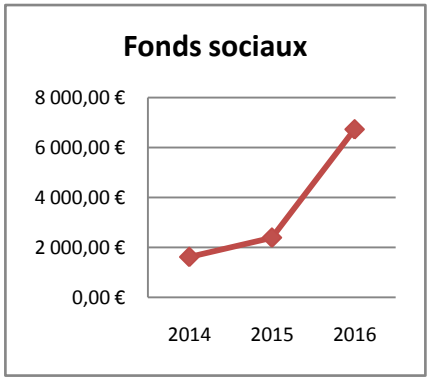

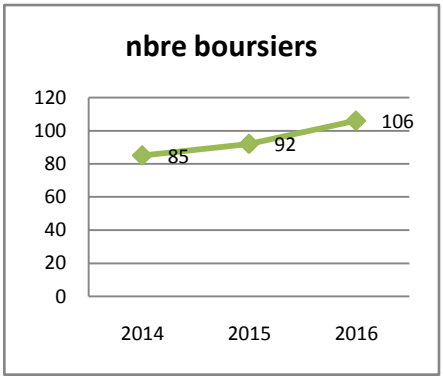

Le montant des bourses et le nombre de boursiers sont en évolution sur ces 3 dernières années. Ces éléments plaident pour une évolution sociologique des élèves accueillis au lycée, mais que seule une étude statistique approfondie pourrait confirmer. L'usage des fonds sociaux augmente très fortement sur cette année, mais la nouvelle politique d'utilisation de ces fonds explique pour partie ce phénomène. Les aides sont accordées afin de permettre aux familles la liquidation de leur créance.

OPERATIONS EN CAPITAL

Détail des opérations
La taxe d'apprentissage a été très peu utilisée pour cet exercice. Les sommes utilisées ont permis de combler le différentiel entre les crédits PTE et la dépense réelle.
Les subventions de la Région consacrées à l'achat de biens immobilisables ont fortement augmenté. Elles sont désormais de 72439,79€ soit une augmentation de 343% par rapport à 2015.
Les subventions CRBFC nous ont permis de réaliser deux types d'achat : des achats pédagogiques dans le cadre du PTE pour une somme totale de 52480,85€ et des achats liés au fonctionnement du lycée. Nous avons ainsi pu changer un chauffe-eau et équiper l'établissement d'un véhicule utilitaire.

Les fonds de roulement du lycée ont été utilisés à hauteur de **3900,00€** afin d'équiper le lycée d'une borne de réservation « TurboSelf ». Cette borne avait pour objectif de permettre aux élèves de s'inscrire

pour réserver leur repas à la demi-pension permettant ainsi une production au plus juste et donc limitant le gaspillage alimentaire. Ce nouvel outil n'a malheureusement pas pu être mis en fonctionnement pour des problèmes d'incompatibilité de logiciels.

Tableaux des recettes et dépenses du service

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Recettes
		SERVICE OPC – OPERATIONS EN CAPITAL			
	13188	CIRFAP	13000,00		9381,82
	13181	TAXE	4000,00	-	151,06
	1312	EQUIPEMENT DIVERS REGION	0,00	9000,00	9000,00
	1312	DOTATION VEHICULE	8100,00		8100,00
	1312	PTE LOGISTIQUE	22900,00		22900,00
	1312	PTE 2015 EQUIP PRO	10400,00		10400,00
	1312	PTE2015 EQUIP PLP	19100,00		19100,00
	1312	SUBV REGION FCSH		3010,00	3010,00
		TOTAL SERVICE OPC	77500,00€	12010,00 €	81972,67€

Domaine	Compte		Budget Initial	D.B.M.	Dépenses
		SERVICE OPC – OPERATIONS EN CAPITAL			
INVESTISSEMENT GENERAL		BORNE TURBO SELF	0,00	3900,00	3900,00
		INVESTISSEMENT DIVERS	4000,00		860,25
		SUBVENTION CRBFC FCSH		3010,00	3010,00
INVEST PROF		MATERIEL ENSEIGNEMENT PRO	3728,00		0,00
MAINTENANCE		EQUIPEMENT DIVERS		9000,00	9000,00
PTE		PTE LOG/PLP/DIVERS	52672,00		52480,85
VEHICULE		ACHAT VEHICULE	9000,00		8800,00
		SUBVENTION CRBFC VEHICULE	8100,00		8100,00
		TOTAL SERVICE OPC	77500,00 €	15910,00 €	86151,10€

Enseignement Professionnel :
Le montant total s'élève à **17 487,60€**.
Ces investissements correspondent majoritairement aux dépenses financées par le PTE (Programme Technique d'Equipement) mis en place par le CRB. Il s'agit d'achat de logiciels en lien avec les diverses filières professionnelles (16998,46€).
Le reste des dépenses concerne l'acquisition de matériels pour équiper la filière Pilote de Ligne de Production.

Maintenance Générale :
Le montant total s'élève à **2 364,60€**.
Cette dépense concerne le changement du chauffe-eau du service de restauration. Il s'agit de l'unique dépense sur ce domaine.
Le service OPC termine en équilibre recette/dépense compte tenu du prélèvement de 3900,00€
Enfin le PTE a fait l'objet d'une recette de 52480,85€. Cette recette correspond aux subventions non ouvertes pour le PTE2015 qui ont fait l'objet d'une ouverture sur le budget 2016.

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'EXERCICE

SERVICE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SERVICES GENERAUX			
AP : activités pédagogiques	112654,35	125400,37	12746,02
VE : vie de l'élève	17553,68	18629,22	1075,54
ALO : administration et logistique	306908,91	302471,75	-4437,16
Total services généraux	**437116,94 €**	**446501,34 €**	**9384,40 €**
SERVICES SPECIAUX			
SRH : restauration et hébergement	184934,86	185559,16	624,30
SBN : bourses nationales	85846,56	85846,56	-
Total services spéciaux	**270781,42 €**	**271405,72 €**	**624,30 €**
OPERATIONS EN CAPITAL			
OPC : opérations en capital	**86151,10€**	**80852,71 €**	**-5298,39 €**
TOTAL GENERAL	**794049,46 €**	**799759,77 €**	**5710,31 €**

Conclusion de l'ordonnateur

Résultat de **fonctionnement** de l'exercice est égal à
9384,40€ *(résultat des services généraux)* + **624,30€** *(résultat des services spéciaux)* soit **un excédent de 10008,70 €**
Il convient d'ajouter à ce montant la somme mandatée pour ordre au titre des amortissements réels de 31146,69€ et de retrancher la somme des amortissements neutralisés d'un montant de 30911,37€ pour obtenir le résultat définitif de l'exercice soit une **CAF (capacité d'autofinancement) de : 10244,02€**
La variation du fonds de roulement se calcule en ajoutant à ce chiffre le résultat des opérations en capital financées sur le fonds de roulement. Le fonds de roulement ayant fait l'objet de deux mouvements au cours de l'année 2016 pour un montant total de 4164,97€, la CAF est donc de **10244,02€** et la variation du fonds de roulement de **5945,63€.**

Ce rapport met en évidence des points de vigilance et d'amélioration pour les années à venir. Nous constatons effectivement que la loi du 5/03/2014 qui redéfinit l'orientation de la taxe d'apprentissage suscite de réelles inquiétudes pour les prochaines années (une étude traduit une baisse moyenne de 18% pour les établissements), cette situation risque d'être encore plus compliquée avec l'application de la loi « travail ».
L'autre sujet d'inquiétude réside dans la mise en place des nouvelles modalités de calculs (***logiciel DOLY***) de la Dotation Générale de Fonctionnement par le CRBFC.
Dans ce contexte de limitations des recettes, il apparait donc important de souligner les efforts à faire pour une gestion efficiente. Une attention particulière sera observée sur les dépenses d'affranchissement qui doivent encore diminuer.
La Région ayant fixé aux lycées un objectif de 50% de bio et/ou 50% de local pour 2021, nous devons dès aujourd'hui conduire une politique d'achat conforme à cette exigence. La réflexion sera donc poursuivie pour s'adapter à cette nouvelle demande et permettre de résoudre l'équation : coût réduit et denrées répondant à ces nouveaux critères.

Ces éléments proviennent uniquement de la comptabilité budgétaire.

La partie « analyse financière » sera jointe à ce compte rendu de gestion avec le compte rendu de CA

13/04/2017

Compte financier 2016

Lycée Antoine

brut

Compte financier 2016

Lycée Antoine

Le lycée, comme tous les établissements publics, voit sa vie budgétaire et financière construite autour de la distinction de l'ordonnateur et du comptable.

Si l'on reprendre l'instruction codificatrice M9-6 qui s'applique aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE), celle-ci dispose « les rôles respectifs des ordonnateurs et des comptables publics sont précisés par les articles 8 à 21 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ».

Sur cette base, l'ordonnateur (chef d'établissement) est responsable de l'exécution du budget de l'EPLE. Il est notamment chargé :

- De la constatation et de la liquidation des droits et produits et de l'émission des titres de recettes correspondant
- De l'engagement, de la constatation, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses.

En application de l'article 18 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les comptables publics sont seuls chargés notamment :

- De la prise en charge et du recouvrement des ordres de recettes qui leur sont remis par les ordonnateurs, des créances constatées par un contrat, un titre de propriété ou autre titre dont ils assurent la conservation ainsi que de l'encaissement des droits au comptant et des recettes de toute nature que les organismes publics sont habilités à recevoir ;
- Du paiement des dépenses soit sur ordres émanant des ordonnateurs accrédités, soit au vu des titres présentés par les créanciers, soit de leur propre initiative, ainsi que de la suite à donner aux oppositions et autres significations ;
- De la garde et de la conservation des fonds et valeurs appartenant ou confiés aux organismes publics ;
- Du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités

Dans le cadre de cette répartition, l'arrêt des comptes en fin d'exercice et la présentation du compte financier qui en découle est un exercice partagé. Cela explique une présentation se répartissant entre le compte de gestion pour l'ordonnateur et le compte financier pour le comptable.

Pour la partie qui concerne plus particulièrement l'agent comptable du lycée, après un bref retour sur la composition de la population scolaire, nous reviendrons vers la répartition des masses budgétaires et de la génération du résultat, puis sur le bilan de l'établissement. Les indicateurs financiers seront ensuite étudiés. Dans le cours de ce rapport, des évolutions pluriannuelles de certaines dépenses seront proposées.

La population scolaire

Le lycée connait une progression constante de ces effectifs ces dernières années. Ceci est le fruit d'une politique offensive et d'une réflexion innovante sur les spécialités à développer en son sein.

Mais cette progression de l'effectif se fait à moyen constant, ce qui génère une baisse de la dotation de fonctionnement par élève.

Cette baisse sera amenée à s'accentuer puisque le lycée Antoine fait partie de ceux à subir une baisse de sa dotation 2017 dans le cadre de la politique d'affectation des subventions de fonctionnement de la nouvelle collectivité régionale. Une réflexion est d'ailleurs à mener par le conseil régional sur les montants affectés par élèves en fonction des filières d'enseignement technique. Certaines sont sans doute sous évaluées.

ÉLÈVES INSCRITS				
Exercice	2013	2014	2015	2016
Elèves inscrits	253	260	280	301
Dép. de fct/élève	0,00	3 135,10 €	2 673,86 €	2 351,82 €

L'effectif des élèves demi-pensionnaires accuse une baisse légère en effectif. Cela a un effet sur le taux de DP.

Une réflexion est là aussi à mener sur le nombre des élèves qui mangent au restaurant scolaire. Une augmentation de l'effectif devrait aboutir à une progression équivalente pour les élèves mangeant au lycée. Ce n'est pas le cas et le choix de n'avoir que des élèves à la prestation devrait accentuer cette différence avec des effets sur l'exécution budgétaire.

ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES				
Exercice	2013	2014	2015	2016
Effectifs	129	136	155	150
Tx de dp	50,99%	52,31%	55,36%	49,83%

L'effectif des internes connait depuis deux ans une progression importante sans doute liée à une capacité d'accueil plus importante et une amélioration des conditions d'accueil.

Budgétairement, cette augmentation est positive pour le lycée puisqu'elle compense pour partie ses produits manquants issus de la baisse des demi-pensionnaires et des repas servis.

Cependant, cette augmentation s'accompagne de réelles difficultés à obtenir le recouvrement des créances avec un taux moyen de non recouvrement très élevé. Ici encore un effort doit être mené qui permette d'éviter un constat préoccupant comme celui de l'année 2016 où les créances au forfait restant à encaisser à la fin d'année sont équivalentes à ces mêmes créances en attente au moment du compte financier 2015, alors que le nombre d'élèves concernés s'est considérablement réduit.

ÉLÈVES INTERNES				
Exercice	2013	2014	2015	2016
Effectifs	64	65	74	80
Tx d'internes	25,30%	25,00%	26,43%	26,58%

Le taux des élèves boursiers reste stable sur quatre ans mais l'année 2016 voit le nombre d'élèves boursiers fortement augmenter (+14).

Ici encore, un constat qui génère un point d'interrogation. Comment une telle augmentation des élèves boursiers ne permet pas de réduire le montant des créances en attente ?

ÉLÈVES BOURSIERS				
Exercice	2013	2014	2015	2016
Effectifs	85	96	92	106
Tx boursiers	33,60%	36,92%	32,86%	35,22%

La répartition des masses budgétaires

Le lycée Antoine est un établissement d'enseignement professionnel, c'est sans doute ce qui explique que le poids du service Activité Pédagogique (AP) soit important. Certes, celui-ci ne l'est pas autant que les services d'Administration et Logistique (ALO) ou que le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH). Cependant, il apparaît bien comme le troisième pilier de la vie de l'établissement.

SERVICE	CHARGES NETTES		PRODUITS NETS		RESULTAT
	Prévisions 2016	Dépenses 2016	Prévisions 2016	Recettes 2016	
AP	163 667,05 €	112 654,35 €	163 667,05 €	125 400,37 €	12 746,02 €
VE	24 991,73 €	17 553,68 €	24 991,73 €	18 629,22 €	1 075,54 €
ALO	313 735,32 €	306 908,91 €	312 290,99 €	302 471,75 €	-4 437,16 €
SRH	185 709,16 €	184 934,86 €	185 709,16 €	185 559,16 €	624,30 €
SBN	85 846,56 €	85 846,56 €	85 846,56 €	85 846,56 €	0,00
OPC	93 410,00 €	86 151,10 €	89 510,00 €	81 852,71 €	
TOTAL	867 359,82 €	794 049,46 €	862 015,49 €	799 759,77 €	**10 008,70 €**

Le résultat de fonctionnement est une nouvelle fois excédentaire. Celui-ci est lié à un excédent de fonctionnement très important du service AP. A l'inverse, le service ALO accuse un déficit de 4 400,00 euros. Ce déficit est pour partie lié aux écritures d'amortissement.

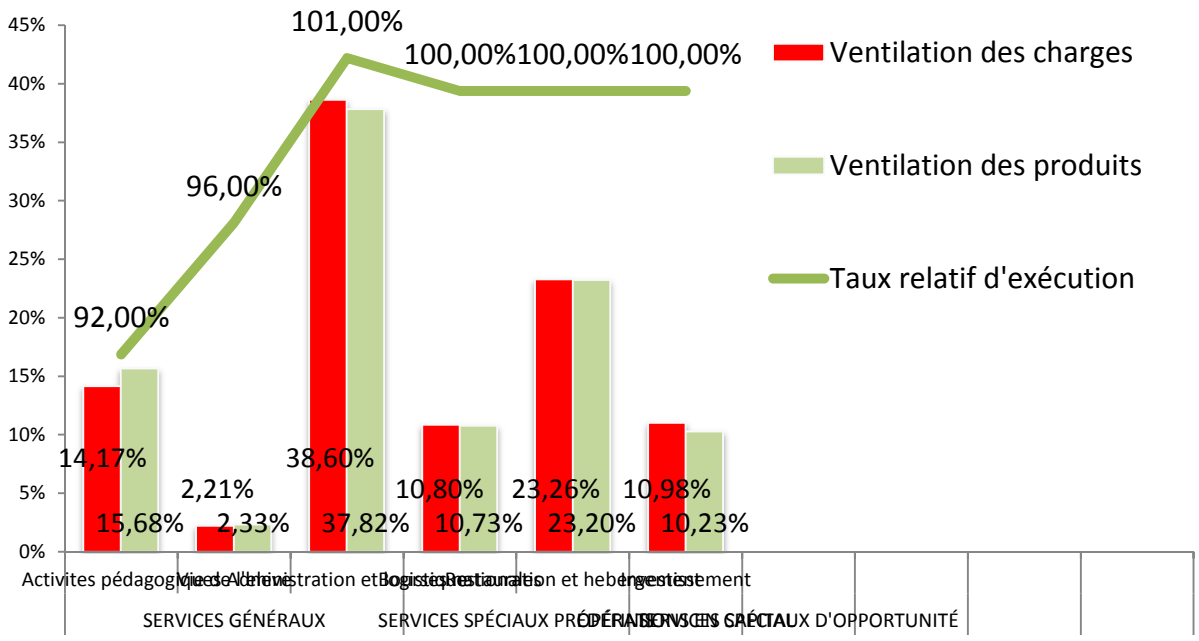

Le graphique qui suit reprend ce résultat de manière plus visuelle.

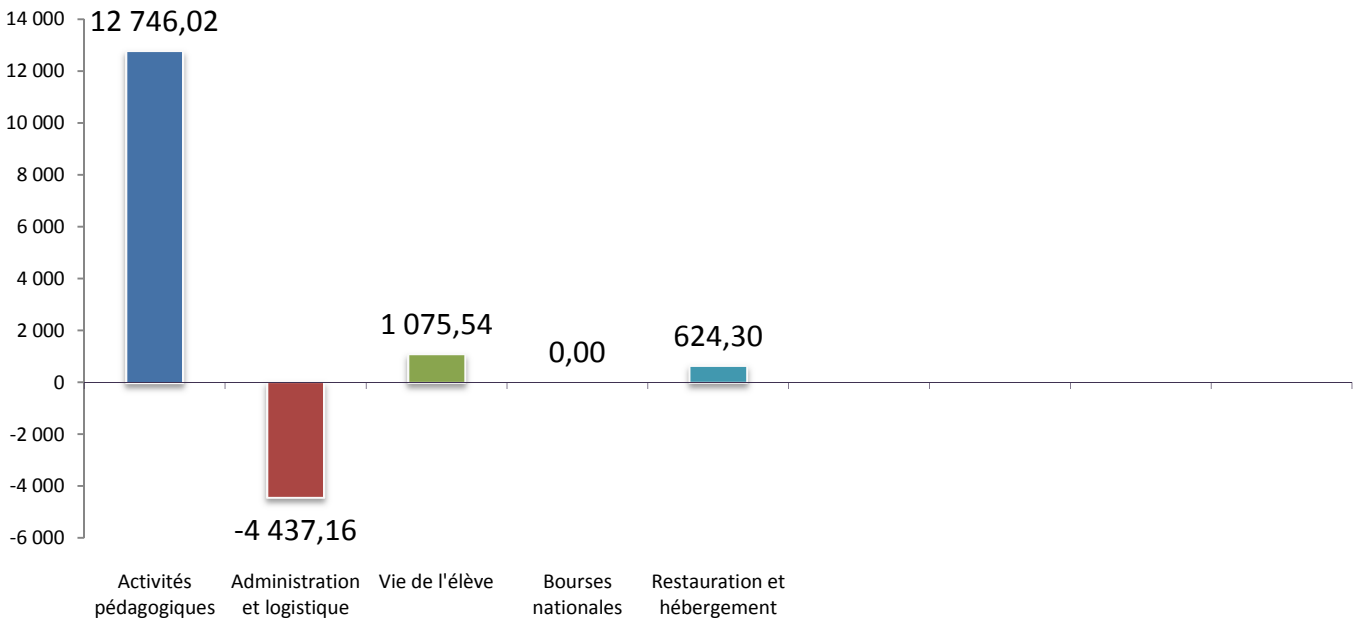

L'excédent représente 1,25% de la masse des produits de l'exercice. Il est donc à relativiser à cette aune.

Focus sur les bourses

Il a été constaté que le nombre d'élèves bousiers en 2016 avait augmenté de 15%. Par ailleurs la masse budgétaire est inchangée entre 2015 et 2016. Cela aboutit à une aide individualisée moins importante en 2016.

Néanmoins, le taux d'élèves boursiers ainsi que la masse budgétaire constituent un élément de caractérisation de la composition socio économique du lycée.

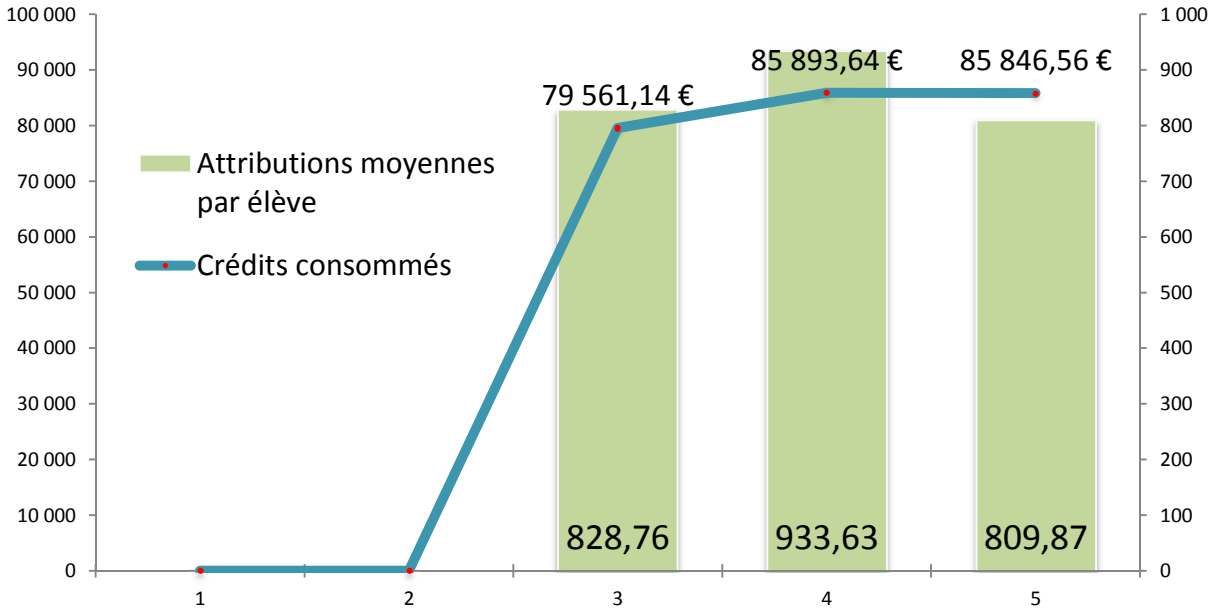

Focus sur le fonds social

Dans le cadre de l'aide sociale apportée aux élèves, outre les bourses, il convient de se pencher sur le fonds social.

Ici encore, l'année 2016 connaît une très forte augmentation à la fois du nombre des élèves bénéficiaires mais aussi de la masse consacrée à ces aides. La progression du nombre des bénéficiaires est de 110%.

Cependant cette aide ne parvient pas à réduire le montant des créances en attente d'encaissement à l'issue de l'exercice 2016. Une étude détaillée de l'utilisation des aides sociales est à réaliser pour parvenir à trouver une explication à ce constat.

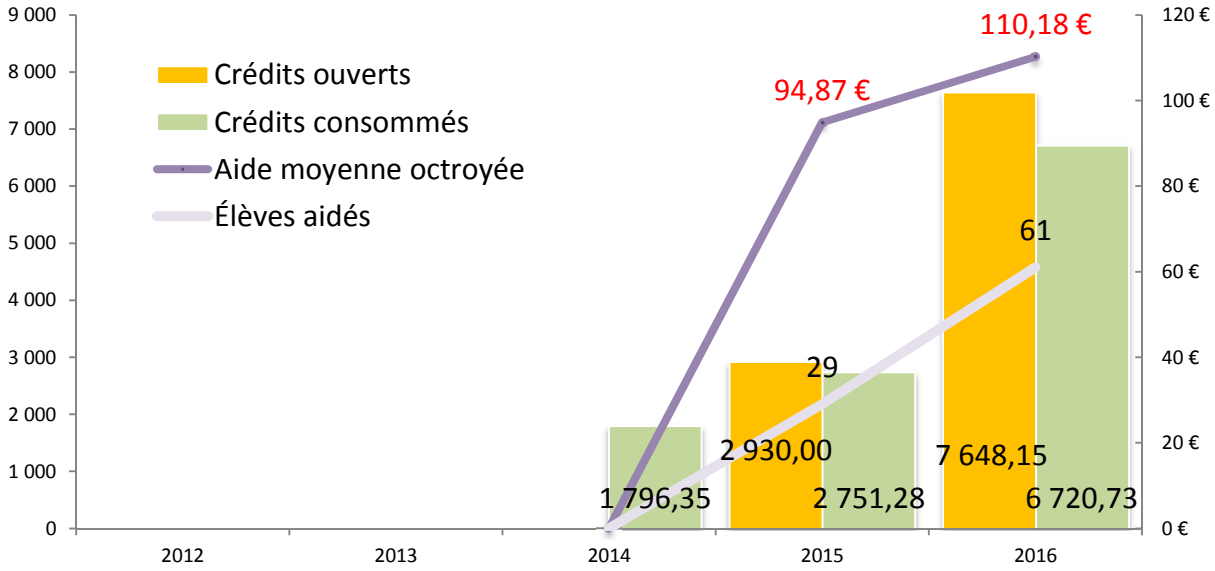
9 000
8 000
7 000
6 000
5 000
4 000
3 000
2 000
1 000
0
120 €
100 €
80 €
60 €
40 €
20 €
0 €
Crédits ouverts
Crédits consommés
Aide moyenne octroyée
Élèves aidés
110,18 €
94,87 €
61
29
2 930,00
7 648,15
1 796,35
2 751,28
6 720,73
2012
2013
2014
2015
2016

Le bilan à la clôture de l'exercice

Le rapport du comptable pour l'exercice 2015 faisait état de difficultés à avoir une comptabilité patrimoniale sincère pour le lycée faute d'outil de suivi installé. Un effort particulier a été accompli en 2016 autour de la reconstitution de l'inventaire du lycée.

Le constat qui en découle est que le haut de bilan du lycée n'a aucun rapport avec la réalité patrimoniale telle qu'elle est inscrite dans le logiciel de gestion de l'inventaire.

Il faut maintenant corréler les deux par des opérations de sortie de l'inventaire dans le courant de l'année 2017.

Le bas de bilan fait l'objet d'un état détaillé justifiant des différents soldes de comptes de tiers et de trésorerie.

Actif

Le lycée pour la deuxième année consécutive (cette observation apparaissait déjà dans le rapport 2015) se voit rattaché une somme de créances en attente trop importante à l'issue de l'exercice 2016. Celle-ci dépasse les 70 000,00 euros.

Il faut insister sur le fait que cet état de fait doit cesser. Les créances de restauration et d'hébergement doivent baisser. Les créances constituées par les demandes de subvention à la collectivité doivent aussi se réduire par un suivi plus sérieux des demandes de subventions et de leurs versements.

A la fin de l'exercice 2016, les créances d'internat non encore payées s'élevaient à 9 335,31 euros. Les autres créances (GRETA, collège Herriot entre autre) s'élevaient à 17 331,96 euros. Et les créances contentieuses avaient connu une légère augmentation par rapport à 2015 pour se trouver à 1 925,44 euros.

Le total des subventions attendues de la collectivité de rattachement s'élevait à 34 489,05 euros. Là encore un constat alarmant doit être tiré, fruit d'un audit réalisé au mois de mai 2016 qui révélait un suivi erratique de ces subventions. En effet, la fin d'exercice 2016 ne paraît pas révéler une amélioration dans le séquençage de la gestion des subventions de la région. Pour rappel, le lycée fait une demande de subvention. Après accord de la collectivité, il commande à un fournisseur. Une fois le service fait, il mandate et génère un titre de recettes. En même temps, il transmet une copie de la facture justifiant du service à la collectivité pour versement. Et il contrôle que le versement est effectué jusqu'à éventuellement relancer la région.

Enfin, il est constaté les mêmes difficultés qu'en 2015 concernant la régie de recettes avec un seuil d'encaissement largement dépassé pour une valeur de la régie de recettes s'établissant à 44 569,54 euros. Les constats d'erreurs d'encaissements ou d'erreurs d'imputations dans la régie de recettes sont inquiétants.

Passif

Sur le passif, le solde des factures non parvenues s'élève à 49 722,88 €. C'est une somme importante qui a un effet sur le taux moyen de charges à payer.

Les avances versées s'élèvent à 17 893,57 € qui correspondent aux avances de repas des élèves et des commensaux entre autre.

Parallèlement, les avances et les reliquats de subventions sont les suivant :

- Bourses : 919,31 €

- Programme 141 : 6 051,14 €
- Programme 230 : 8 020,11 €
- Autres subventions (ACSE…) : 10 500,82 €
- Subventions CRB : 12 235,89 €
- Subvention REAPS : 141,60 €
- CIRFAP : 1 817,68 €
- ASP : 965,07 €

Le lycée Antoine dispose aussi d'un reliquat de taxe d'apprentissage de 16 996,28 €.

Il restait aussi des remboursements en attente pour un montant de 621,65 €.

Enfin, des paiements avaient été effectués qui n'étaient pas encore déduits du compte bancaire du lycée pour un montant de 12 383,27 €.

Les indicateurs financiers

INDICATEURS		Rappel exercice 2013	Rappel exercice 2014	Rappel exercice 2015	Exercice 2016	Variations
EXÉCUTION DU BUDGET	Résultat de l'exercice	2 715,27 €	-2 323,11 €	19 491,10 €	10 008,70 €	-9 482,40 €
SÉCURITE FINANCIÈRE	Fonds de roulement	59 293,20 €	55 083,74 €	75 514,82 €	81 460,45 €	5 945,63 €
	Jours de fonds de roulement	28 jours	25 jours	38 jours	44 jours	6 jours
	Besoin ou dégagement en fonds de roulement	-4 262,96 €	-15 443,95 €	-43 414,95 €	-48 609,92 €	-5 194,97 €
	Trésorerie principale	63 556,16 €	70 527,69 €	118 929,77 €	130 070,37 €	11 140,60 €
	Jours de trésorerie	30 jours	33 jours	59 jours	66 jours	7 jours
	Taux moyen de charges à payer		3,39 %	5,05 %	7,38%	
	Taux moyen de non recouvrement	13,33%	4,97%	11,48 %	13,40%	

Les indicateurs financiers du lycée Antoine sont très positifs. Mais cette observation faite est pondérée par de nombreux points qui ont commencé à être abordés plus hauts et qui aboutissent à conclure à une mise en garde.

Le comptable est ainsi confronté à ce qu'il va appeler « le paradoxe Antoine ». Tous les indicateurs sont « au vert ». Le résultat de l'exercice est excédentaire pour la deuxième année consécutive. Le fonds de roulement du lycée a encore augmenté, ainsi que la trésorerie quand le Besoin en fonds de roulement continue à baisser. Le taux moyen de charges à payer et le taux moyen de non recouvrement sont par contre moins satisfaisants.

Le fonds de roulement

L'évolution du fonds de roulement sur les quatre dernières années est très positive.

Cependant, il faut rappeler que le lycée n'a pas vocation à faire du profit année après année. Et le fonds de roulement peut, doit aussi servir à l'ordonnateur à assoir une politique d'établissement et une ambition. Cela nécessite que celui-ci ait fait une analyse, dégagé des priorités et fait entériner ses choix stratégiques à son assemblée délibérante à savoir le conseil d'administration.

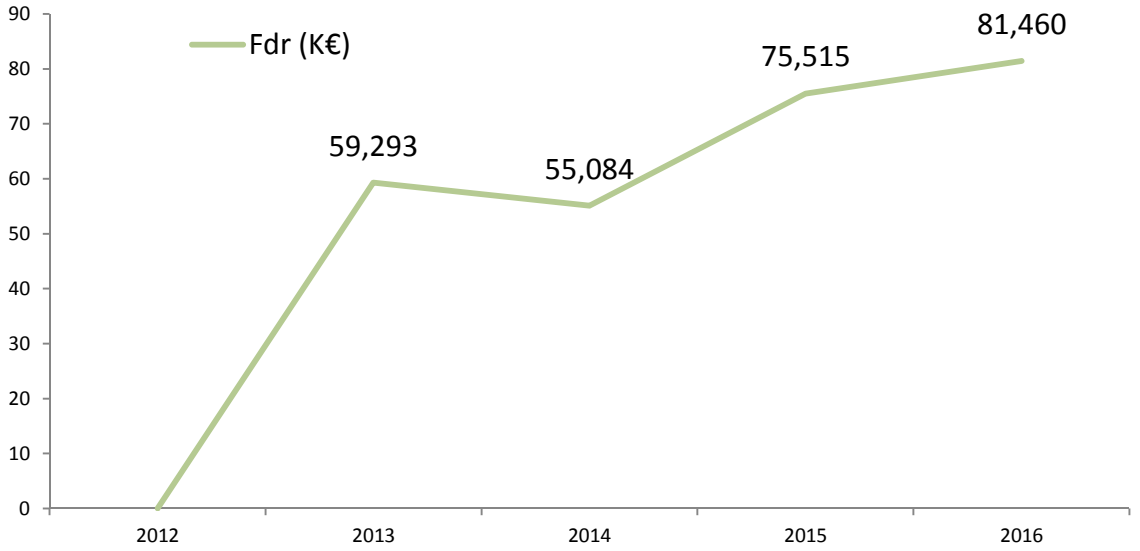

Mais ce fonds de roulement est décomposé pour le compte financier 2016 de la manière suivante :

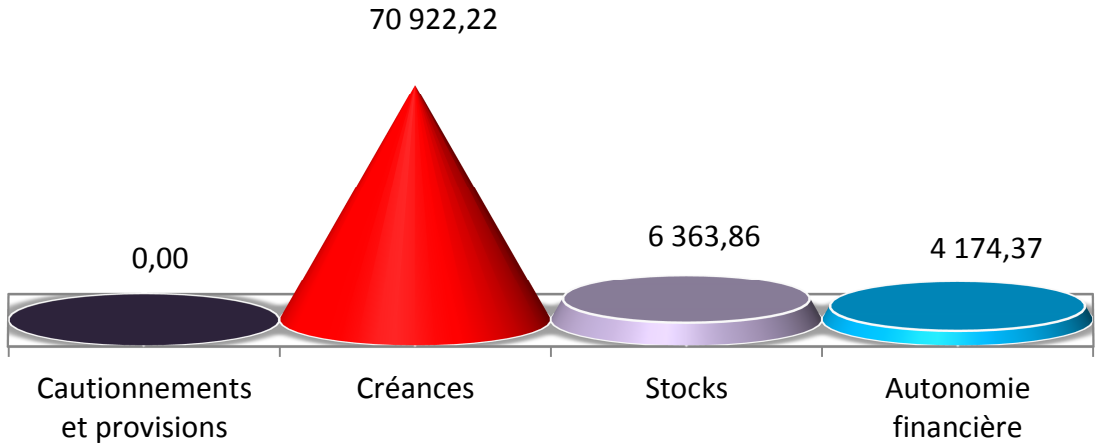

L'importance des créances prend ici toute son ampleur. Si le lycée reste à cet état de créances en attente, il ne dispose que de 4 174,37 euros d'autonomie financière. En effet, le fonds de roulement doit d'abord permettre de couvrir d'éventuelles créances qui ne seraient pas recouvrées.

Ce constat de la trop grande importance des créances dans la composition du fonds de roulement du lycée était déjà fait en 2015 comme le montre le graphique suivant. C'était aussi un constat qui était fait en 2014.

Composantes du fonds de roulement 2015

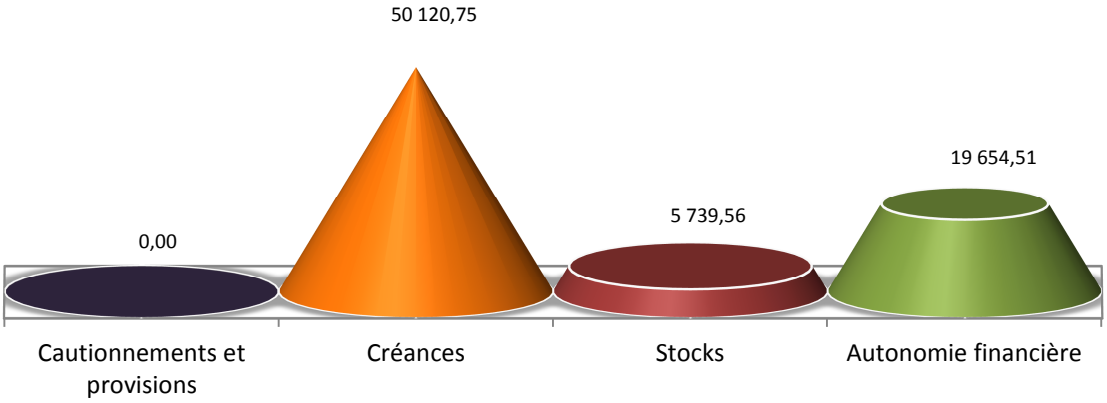

Le besoin en fonds de roulement

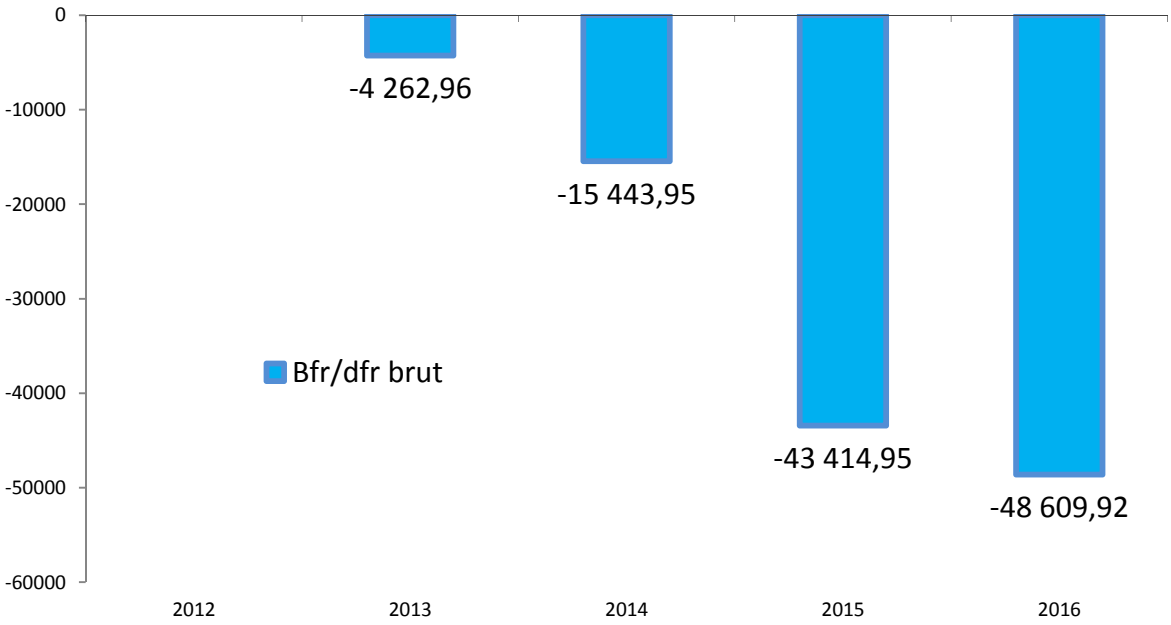

Le besoin en fonds de roulement s'élève à – 48 609,92 €. La gestion de l'établissement n'a pas besoin de mobiliser de fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2016 pour le montant cité.

Un tel dégagement de fonds de roulement n'est pas exceptionnel en établissement scolaire du fait des grandes quantités de reliquats de subventions qui apparaissent dans la comptabilisation des comptes de tiers.

Le taux moyen de charges à payer

Le taux moyen de charges à payer qui est le rapport des factures non parvenues à la masse des charges nettes de l'établissement, s'élève à 7,38%. Il est en augmentation par rapport à 2015. Il en résulte un délai moyen de paiement de 27 jours. Cette estimation est ici encore alarmante si on la compare au délai légal de paiement qui est de 30 jours.

En maintenant un taux moyen de charges à payer dans des proportions si importantes, le lycée prend le risque de se voir appliquer des intérêts moratoires qui grèveront son exécution budgétaire.

Pour information, le cumul des intérêts moratoires payés par le lycée en 2016 s'élève à

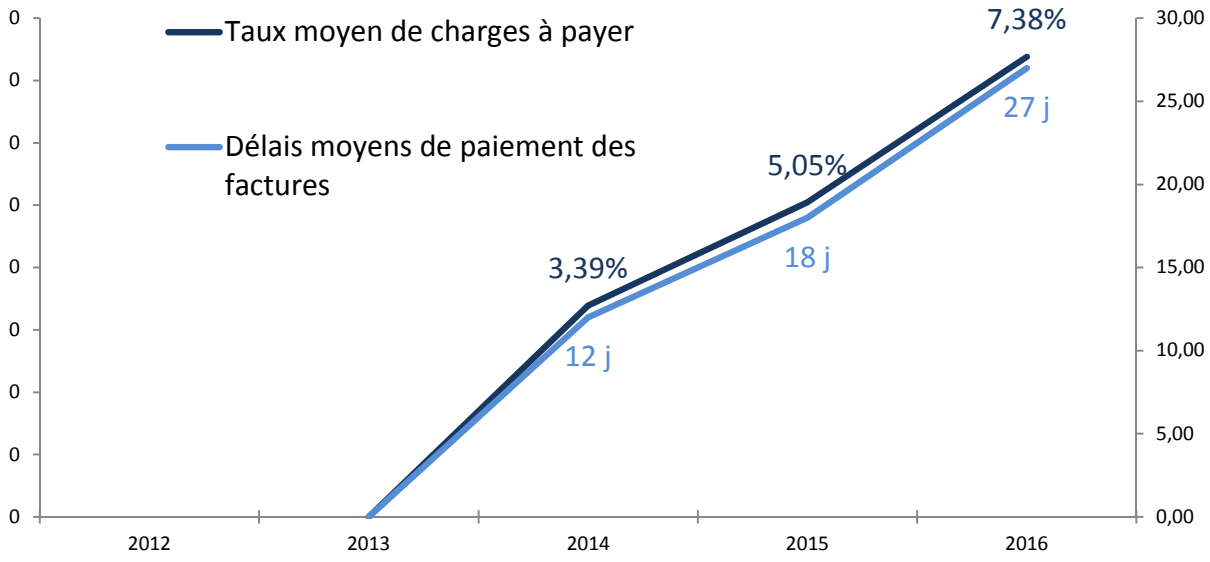

Le taux de non recouvrement

Le taux moyen de non recouvrement ainsi que son évolution sur quatre ans reflètent les difficultés du lycée à obtenir le versement des créances qu'il génère.

Celui-ci ne se calcule que sur la base des créances des comptes de ventes de produits ou de prestations (comptes 70) et des soldes des comptes de créances (comptes 41). Il n'est donc pas tenu compte des subventions en attente de versement.

Cette précision apportée, ce taux est trop important pour un nombre de débiteurs peu élevé quand il s'agit des créances de forfaits ou institutionnels quand il s'agit des autres créances.

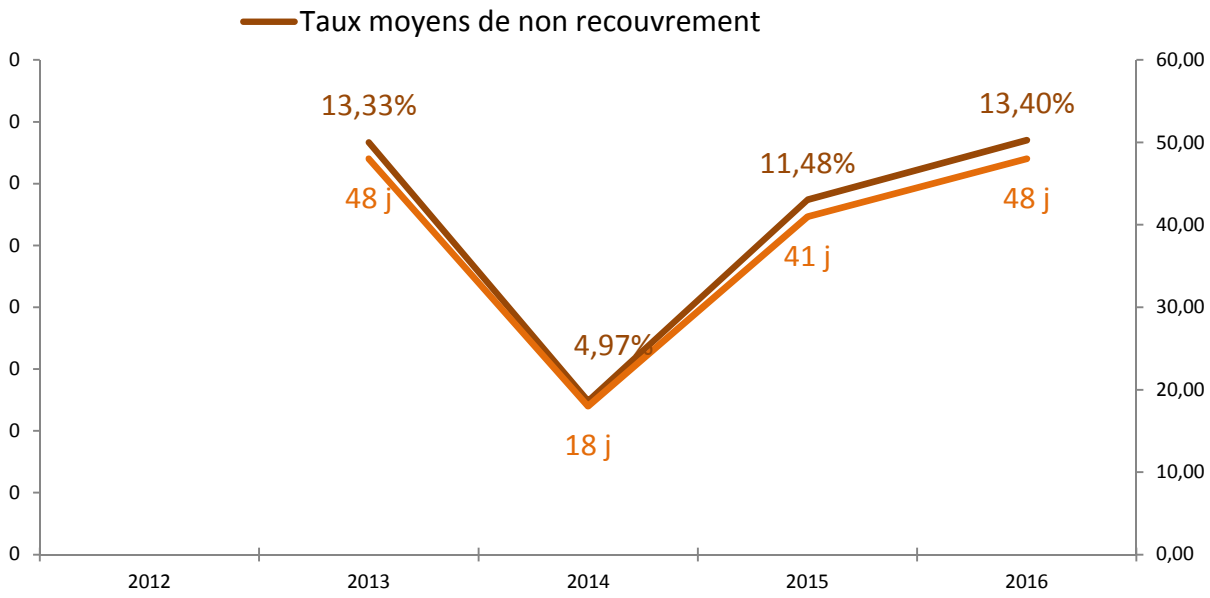

La conclusion apportée pour cette partie au rapport de l'an dernier reste donc inchangée : « Il faudra absolument porter un effort important sur cette difficulté et ramener ce taux à des proportions plus raisonnables. »

Conclusion

La santé financière du lycée Antoine paraît bonne à la lecture des indicateurs financiers.

Cependant, il faut s'attarder sur le taux moyens de charges à payer et sur le taux de non recouvrement qui révèlent, tous deux, des fragilités importantes qui pourraient avoir des effets désastreux sur l'équilibre financier de la structure.

Un effort particulier doit porter sur le recouvrement à la fois des créances liées au restaurant scolaire mais aussi sur la relation avec la collectivité de rattachement. Il est ici préconisé une réunion avec tous les acteurs ayant partie liée à ce problème, y compris le comptable, pour trouver une solution satisfaisante.

Au titre des satisfécits, les efforts accomplis autour de la comptabilité patrimoniale sont à souligner. Ils doivent être poursuivis en 2017 pour parvenir, par le biais des sorties d'inventaire, à une comptabilité patrimoniale égale à l'inventaire enregistré dans Egimmo.

Enfin, une vrai réflexion doit être menée sur la politique d'établissement et sur l'utilisation qui doit être faite du fonds de roulement.

Calendrier Fin d'année 2016/2017

avril

- sam 01
- dim 02
- lun 03 — B — PFMP 1AS 2CIP 1LOG
- mar 04
- mer 05
- jeu 06
- ven 07
- sam 08
- dim 09
- lun 10 — A — séjour Londres — PFMP 1AS 2CIP 1LOG 3PP
- mar 11
- mer 12
- jeu 13 — CA n°4 COFI
- ven 14
- sam 15
- dim 16
- lun 17 — (Férié)
- mar 18
- mer 19
- jeu 20
- ven 21
- sam 22
- dim 23
- lun 24
- mar 25
- mer 26
- jeu 27
- ven 28
- sam 29
- dim 30

mai

- lun 01 — (Férié)
- mar 02 — B — Cellule de veille — Bac Pro Blanc TMS — PFMP 1AS 2CIP 1LOG MCTA
- mer 03
- jeu 04
- ven 05
- sam 06
- dim 07
- lun 08 — (Férié)
- mar 09 — A — PFMP 1AS 1CIP MCTA
- mer 10
- jeu 11 — Fête du lycé
- ven 12
- sam 13
- dim 14
- lun 15 — B — DNB blanc n°2 — PFMP 1CIP
- mar 16
- mer 17
- jeu 18
- ven 19
- sam 20
- dim 21
- lun 22 — A — C.A — PFMP 2MS 1CIP 2SN
- mar 23
- mer 24
- jeu 25 — (Férié)
- ven 26 — Pont
- sam 27
- dim 28
- lun 29 — B — Oraux HG CAP — Conseils enseignement — PFMP 2MS 1CIP 2SN
- mar 30
- mer 31

juin

- jeu 01 — Conseils enseignement — PFMP 2MS 1CIP 2SN
- ven 02 — fin 3ème trimestre
- sam 03
- dim 04
- lun 05 — A — (Férié)
- mar 06 — conseils fin d'année — Cellule de veille — PFMP 2MS 2PLP 2SN
- mer 07 — ECRITS BEP CAP
- jeu 08
- ven 09 — Fin des cours lycée
- sam 10
- dim 11
- lun 12 — B — conseils 1CAP - 2SN - 2PLP - 3CLAD — PFMP 2MS 2PLP 2SN 2LOG
- mar 13
- mer 14
- jeu 15 — BAC PRO
- ven 16 — BAC PRO
- sam 17
- dim 18
- lun 19 — A — BAC PRO — PFMP 2MS 2PLP 2SN 2LOG
- mar 20 — Groupes de travail 9h-16h
- mer 21 — Epreuve orale DNB — Réinscriptions 9h-12h 14h-17h 1 soirée samedi 8h-12h
- jeu 22 — Groupes de travail 9h-16h
- ven 23 — Fin des cours 3PP et 3CLAD
- sam 24
- dim 25
- lun 26 — B — Assemblée générale à 9h — PFMP 2MS 2PLP 2SN 2LOG
- mar 27 — CA n°5
- mer 28
- jeu 29 — DNB
- ven 30 — Inscriptions 17h30-21h

juillet

- sam 01 — Inscriptions 8h - 12h
- dim 02
- lun 03 — Inscriptions 9h-12h 14h-17h — Délibérations — Pot fin année — PFMP 2MS 2PLP 2SN 2LOG
- mar 04
- mer 05 — Résultats Bac
- jeu 06 — Oraux de contrôle
- ven 07 — fin année
- sam 08
- dim 09
- lun 10
- mar 11
- mer 12
- jeu 13
- ven 14
- sam 15
- dim 16
- lun 17
- mar 18
- mer 19
- jeu 20
- ven 21
- sam 22
- dim 23
- lun 24
- mar 25
- mer 26
- jeu 27
- ven 28
- sam 29
- dim 30
- lun 31